



Artisans

toute l'information pour votre entreprise



Dossier Artisanat du bâtiment : les nouveaux enjeux

ÇA VOUS CONCERNE

Élections CMA-NC 2019

Votez pour votre réseau d'appui aux entreprises artisanales

BON À SAVOIR

Le Règlement Général sur la Protection
des Données (RGPD) : applicable depuis le 1^{er} juin

La revue de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat • NOUVELLE-CALÉDONIE



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NOUVELLE-CALÉDONIE



UN BON UTILITAIRE,
C'EST COMME UN BON PROFESSIONNEL,
**IL DOIT TOUT
SAVOIR-FAIRE.**



NOUVEAU CITROËN BERLINGO VAN



CITROËN JUMPY

CITROËN JUMPER



Création sur mesure (benne basculante, plateau, caisse frigorifique...)*

Contrat d'entretien avec clé relais 5 ans*

Extension de garantie jusqu'à 5 ans*

Financement « sur place »*

Défiscalisation possible*

INSPIRED
BY PRO

* Voir conditions en concession. citroen.nc

4
ACTUS

12
FORMATIONS CMA

14
• Formations diplômantes
Préparation aux épreuves professionnelles des CAP esthétique, couture et boulangerie

16
APPRENTISSAGE
• Pierre Torre, formateur au Centre de formation de l'artisanat.
• Jean-Yves Manakofaiva, gérant de l'entreprise BZ Construction

18
INTERNET : VOIR ET ÊTRE VU

20
VOS RENDEZ-VOUS CMA

23
BON À SAVOIR
• Le dispositif simplifié d'emploi
• Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : C'est quoi ?

32
ÇA VOUS CONCERNE
• Élections CMA-NC 2019
Vous êtes artisans, votez pour votre réseau d'appui aux entreprises artisanales

34
SANTÉ-SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT
• Votre activité est-elle concernée par la réglementation ICPE ?

37
SAVOIR-FAIRE
• Annabelle et Anthony Achri, gérant de Pano Service
• Alain Danis, prothésiste dentaire

27
DOSSIER

Artisanat du bâtiment :
les nouveaux enjeux



Bâtiment en mutation

L'artisanat du bâtiment en Nouvelle-Calédonie regroupe 8 300 personnes actives et pèse 84 milliards de francs en 2018. Poids lourd, le bâtiment l'est en tout : en chiffre d'affaires, en nombre d'établissements (5 700, soit 1 entreprise artisanale sur 2), en densité sur le territoire (18 artisans du bâtiment pour 1000 habitants, contre 8 dans les services), en emplois (presque 1 salarié sur 2 de l'artisanat avec 2 850 effectifs), en formation (1 apprenti sur 2 formé au CFA). Ce secteur phare est en constante mutation. Il a su s'adapter à la période des grands chantiers pour répondre aux développements urbains et aux besoins de sous-traitance. Après une activité exceptionnelle jusqu'en 2012, les artisans du bâtiment ont connu un ralentissement. Les entreprises ont su résister en maintenant un niveau d'activité et d'emploi satisfaisant et le secteur est demeuré attractif. Jusqu'à quand ? 2018 semble marquer le pas avec nombre d'indicateurs dans le rouge (volume d'activité, visibilité, trésorerie, sous-traitance). La conjoncture redessine les contours de l'avenir. Pourtant, une tendance de fond est à l'œuvre ces cinq dernières années : structuration juridique marquée des entreprises, chiffre d'affaires global du secteur en augmentation, évolution positive du nombre d'employeurs et de salariés. Preuve que l'artisanat du bâtiment sait relever les défis ? Indice surtout que les travailleurs indépendants et entreprises artisanales, peu représentés dans le paysage des syndicats et fédérations professionnelles, donc peu écoutés par nos décideurs, méritent d'être mieux connus, compris, considérés et soutenus. Les nouveaux enjeux sont de taille : adaptation au marché contraint, transition énergétique, réforme des normes de construction, montée en compétence et innovation. La Chambre de métiers et de l'artisanat, consciente des spécificités de ces métiers, attentive aux besoins de ses ressortissants et volontaire pour les représenter sera toujours à leurs côtés afin de les accompagner.

Daniel VIRAMOUTOUSSAMY
Président de la CMA-NC

Salon jardinage et motoculture

● Du vendredi 5 au dimanche 7 juillet

Ce salon des mains vertes se décline en trois pôles :

- le végétal : jardinerie, pépinières, paysagistes....
- la motoculture : tout le matériel nécessaire à l'entretien du jardin
- l'aménagement de jardin : mobilier, piscines, barbecues, luminaires, deck....

Cette édition se déroulera à Nouville, Zone des Transitaires sur plus de 10.000 m².



7^e forum de l'immobilier

● Du vendredi 26 au dimanche 28 juillet

Un rendez-vous important pour les personnes désireuses d'acquiescer ou de vendre un bien immobilier. Ce forum regroupe bien-sûr la majorité des agents immobiliers de la place, mais aussi des promoteurs (en Nouvelle-Calédonie et à l'étranger), des constructeurs de villas ainsi que des organismes clés en matière de logement : SIC, SECAL, Provinces.

1^{er} Salon Saveurs et Traditions

● Du vendredi 2 au dimanche 4 août



Première édition de ce salon qui remplace le salon Gastronomie. En effet, il sera centré désormais principalement sur l'alimentaire et l'art de la table. Un rendez-vous pour les gourmets mais aussi pour les gourmands !

Préventical

● Le mercredi 28 août

Salon organisé par les membres du groupement des Professionnels de la Santé et de la Sécurité au Travail (GPSST). Cet événement met en valeur les entreprises privées et les services publics œuvrant pour la santé et la sécurité au travail.

Entrée libre et gratuite

+ d'infos et inscription :

Maison des artisans Tél. 77 30 90 et 27 56 85

Mail : artisans@lagoon.nc

Une bonne image des artisans de proximité !



L'artisanat de proximité regroupe différentes activités qui répondent aux besoins quotidiens des populations tels que le transport, l'alimentation, les services, ... Ces entreprises participent à la qualité de vie des habitants au sein des territoires. Une enquête auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population de l'ensemble du territoire a

été menée afin de connaître l'opinion des Calédoniens sur les artisans de proximité.

Il en ressort que :

2/3 des calédoniens se rendent chez un artisan de proximité alimentaire au moins 1 fois par semaine ! Près d'1/4 s'y rendent même tous les jours ou presque. Quelles sont leurs motivations principales ?

- La qualité et la fraîcheur des produits
- La proximité
- Le contact et le service

Parmi les personnes qui ne se rendent jamais ou très peu chez des artisans de proximité, près de 20% seraient plus enclin à y aller si « les prix étaient plus abordables ».

Les Calédoniens reconnaissent l'artisanat comme un acteur économique important : 88% pensent qu'acheter chez un artisan fait travailler l'économie locale et **81% estiment que les artisans participent à la dynamisation de la commune.**

En résumé, il ressort de cette étude que l'image des artisans est bonne, que ce soit en termes d'impact économique ou de qualité des produits et services proposés. Cependant, les tarifs pratiqués (ou leur perception) par rapport aux grandes surfaces restent un frein important. D'où l'importance de valoriser sa différence : savoir-faire, authenticité, personnalisation, relation, etc.

Rappel de la réglementation sur l'interdiction des matières plastiques en vigueur au 1^{er} août



La loi de pays qui interdit de mettre à disposition sur le marché, à titre onéreux ou gratuit, divers produits en matière plastique à usage unique, prévoit au **1^{er} août 2019**, l'entrée en vigueur de **l'interdiction des sacs plastique en caisse ou en rayon, ainsi que des sacs cabas,**

sauf s'ils sont recyclables, bio-sourcés ou biodégradables.

Pour rappel un produit est dit bio-sourcé s'il est entièrement ou partiellement fabriqué à partir de matières d'origine biologique et biodégradable si après usage il peut être composté (digéré) naturellement par des micro-organismes (champignons, bactéries, algues...)

Au 1^{er} septembre 2019, ce sera le tour des gobelets, verres, tasses, assiettes, couverts, pailles, touillettes et cotons tiges, ... tenez-vous prêts !

APESA :

Aide Psychologique aux entrepreneurs en souffrance aigüe



13 ! C'est le nombre d'artisans accompagnés par APESA-NC depuis la création de l'association en 2017.

Cette association loi 1901 a pour objectif d'aider les chefs d'entreprise en souffrance, en détectant au plus tôt le risque suicidaire. Cette alerte est faite grâce aux personnes dites « sentinelles » qui sont au

contact quotidien du chef d'entreprise.

La Chambre de métiers et de l'artisanat, trésorier et membre fondateur de APESA-NC, **dispose au sein de ses équipes de « sentinelles »**, personnes en mesure d'identifier les signes de grande détresse et les facteurs de risques, et chargées d'alerter pour enclencher une prise en charge par des professionnels, toute personne en souffrance aigüe ayant donné son accord pour un soutien psychologique.

Les psychologues calédoniens, référents de APESA-NC et qui interviennent pour un suivi en cas d'alerte, ont été formés à la gestion de ces problématiques.



Grégory ARMANDO Tél : 28.23.37 ou page Facebook APESA NC

Réforme des protections de marché : inciter les producteurs locaux à être plus compétitifs



Depuis janvier 2019, la loi sur les protections de marché est devenue une loi de régulation des marchés. Qu'est ce qui change ?

Premier changement : les entreprises souhaitant obtenir une protection de marché devront respecter au minimum 4 engagements : **améliorer la qualité des produits, baisser les prix, renforcer leurs investissements et créer des emplois.**

Deuxième changement : les délais d'instruction sont plus encadrés.

Troisième changement : les entreprises devront fournir annuellement à la Direction des Affaires Économique les informations permettant **de contrôler le respect de leurs engagements**. Le public aura accès par un site Internet à un certain nombre de données permettant de mesurer les conséquences des mesures de régulation de marché.



www.dae.gouv.nc Tél. 23 22 50

Innovation en province Nord



Contrairement aux idées reçues, l'innovation est l'affaire de tous et pas seulement de scientifiques ou de grandes entreprises. C'est pourquoi, la CMA-NC souhaite sensibiliser davantage les artisans aux pratiques innovantes.

Après la réussite des deux ateliers sur Nouméa de découverte et d'échanges sur les pratiques innovantes (réalité augmentée et impression 3D), la CMA délocalise son action dans le Nord et propose aux artisans de participer à **un atelier sur l'impression 3D dans son antenne de Koné.**

L'innovation est un véritable outil de développement commercial, de gain de productivité, d'amélioration de la qualité des produits et des prestations. Grâce à l'innovation, vous pouvez fabriquer plus vite, démarcher différemment vos clients, créer des nouveaux produits, développer votre chiffre d'affaires.

Artisans de la province Nord, si vous souhaitez découvrir le fonctionnement d'une imprimante 3D et bénéficier de conseils pratiques, venez participer à cet atelier.



antenne de Koné -Tél. 47.30.14 et kone@cma.nc



Votre expérience reconnue via un diplôme

Le dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sans formation et sur la seule base de l'expérience, un diplôme professionnel. Le Centre de formation de l'artisanat (CFA) en tant que point relais conseil vous informe sur ce dispositif.

Prochaines réunions d'informations :

En Province Nord :

Le mardi **09 juillet** à l'antenne CMA-NC de **Koné** à 11h45 - Tél 47 30 17

Le jeudi **08 août** à l'antenne de la CMA-NC de **Koumac** à 11h45 - Tél 47 30 17



GIEP-NC (Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles) - Tél.05 07 09 (numéro vert) pour les inscriptions
1, rue de la Somme, Nouméa - www.vae.nc

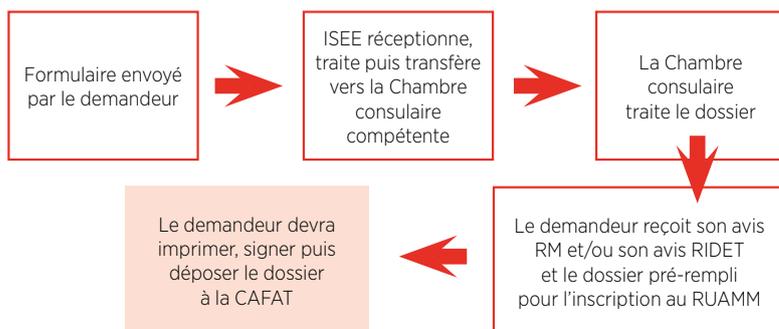
Vos formalités **dématérialisées**

Le Gouvernement, en partenariat avec la CMA-NC, la CCI, la CANC, l'ISEE, la CAFAT et la DSF, offre la possibilité de créer son entreprise sans se déplacer, via le portail **guichet-entreprises.nc**

Le site est dédié pour le moment uniquement aux entreprises individuelles artisanales (hors personne morale) ou celles ayant une activité dite « orpheline » (c'est à dire ne relevant pas d'une Chambre consulaire). Il a pour ambition de s'élargir aux formalités de création pour des entreprises individuelles commerciales, puis des sociétés.

Comme son nom l'indique, le portail est un guichet unique « virtuel » qui permet d'avoir un seul interlocuteur au lieu de quatre (ISEE, CAFAT, Chambres consulaires, services fiscaux).

La première étape est de remplir un unique formulaire en ligne en joignant les pièces demandées. Il est possible de le remplir à son rythme en reprenant le dossier où vous l'avez laissé. Une fois le dossier finalisé et envoyé, vous pourrez suivre les phases de validation et recevoir par email les documents nécessaires au démarrage de votre activité.



La CMA reste à vos côtés pour l'ensemble de vos formalités. Nos agents sont à votre disposition pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches (création, modification, radiation, pour les statuts juridiques).

+d'infos

Centre de formalités des entreprises siège CMA-NC à Nouméa :

Ouvert du lundi au jeudi de 7h30 à 15h15 (13h00 le vendredi)
10 avenue James Cook - Nouville- BP 41 86 - 98 848 Nouméa cedex
Tél. 28 23 37
Email : cfe@cma.nc

Centres de formalités des entreprises des antennes CMA-NC :

Ouverts du lundi au jeudi de 7h30-12h / 13h-16h30 (15h30 le vendredi)
- La Foa : 46 52 86
- Koné : 47 30 14
- Koumac : 47 68 56 - ouvert uniquement le matin de 7h30 à 11h30 du lundi au jeudi et de 7h30 à 11h le vendredi)
- Poindimié : 42 74 82
- PANDA : 24 32 62 - ouvert le lundi matin du 7h30 à 12h ; du mardi au vendredi de 7h30-12h / 13h-16h30 (15h30 le vendredi)
Email : cfe@cma.nc

Félicitations

aux 12 nouveaux titrés Artisan et Maître Artisan en son métier



Le 11 avril dernier a eu lieu la première commission des qualifications de la CMA-NC de l'année. Ils sont 12 professionnels à avoir obtenu leur Titre d'Artisan ou de Maître Artisan en son métier, tous sont originaires de la province Sud.

Ces titrés illustrent la grande diversité de nos savoir-faire artisanaux : **chaudronnier, ferronnier de bâtiment, réparateur de navire de plaisance, menuisier de bâtiment, charpentier en bois, électricien installateur, plombier sanitaire, mécanicien réparateur automobile, esthéticienne, coiffeuse, réparateur d'ordinateurs et d'équipements périphériques.**

Par l'attribution de ces Titres, la CMA-NC distingue des professionnels désireux de faire reconnaître leur expérience et/ou leurs diplômes. Les nouveaux titrés bénéficient en effet d'une **appellation protégée** et disposent d'un nouvel **argument commercial** pour se différencier de la concurrence auprès de leur clientèle. Les Titres bénéficient de logos facilement reconnaissables.

Si vous aussi vous êtes intéressé(e) pour obtenir un Titre d'Artisan ou de Maître Artisan, demandez un dossier de candidature auprès du Centre de formalités de la CMA-NC le plus proche de chez vous ou de votre activité.

Simple et gratuit, ce dispositif vous permet de valoriser et d'affirmer votre identité artisanale.

+d'infos

pour être candidat à l'obtention d'un Titre :
Centre de formalités des entreprises
au 28 23 37 ou par mail à cfe@cma.nc

Découvrez les artisans titrés :
www.annuairedesartisans.nc



RENAULT
La vie, avec passion

Hello

le (très) utile!

1.184.363^{FHTGC*}
À partir de

À quoi sert un utilitaire s'il n'est pas utile ?

Renault **Kangoo**
Utile, fiable et
fort bien équipé.



* Offre réservée aux professionnels éligibles à la défiscalisation métropolitaine. Sous réserve d'acceptation du dossier de défiscalisation par NC Finance. Kangoo Entry 1,6L 16V 105cv. Eco participation et frais de mise à la route inclus. Hors TGC.

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

3
ANS GARANTIE
ou 100 000 km
1^{er} terme échoué, sauf taxi
Voir conditions générales.

www.renault.nc
www.groupejeandot.nc



SODAUTO | MAGENTA AÉRODROME | NOUMÉA | 25.05.05 | sodauto@hgj.nc
PARKING DU NORD | KONÉ | 47.50.60 | parkingdunord@mils.nc

AGENTS : NTA 27 27 12 • GN AUTOMOBILES KOUMAC 77 23 94 • BOURAIL AUTO SERVICES 77 96 95 • LOCA V LIFOU 45 07 77 • LE PARKAUTO POINDIMIÉ 77 66 29

SODAUTO
ASSISTANCE 24/7
24.24.90



Un slogan d'intérêt général dans les publicités pour la promotion des économies d'énergie :

« **Construisons notre pays, économisons l'énergie** »



Afin de promouvoir les économies d'énergie auprès des consommateurs, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a opté pour le slogan suivant :

« Construisons notre pays, économisons l'énergie »

Ce dernier devra être apposé ou cité obligatoirement dans les messages publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie.

Cette action répond à l'un des objectifs du Schéma pour la transition énergétique (STENC) qui vise la **réduction de la consommation d'énergie**.

Ainsi, les commerces et les services liés à l'utilisation d'électricité, de chaleur, de froid, de combustibles solides, liquides ou gazeux ou de carburant sont soumis à cette disposition depuis 1^{er} mai 2019.

Ce message doit apparaître sur toutes les publicités, quel qu'en soit le support (affichage, web, presse, télé, radio, etc.), diffusés ou remis aux consommateurs. Cette mesure a été adoptée par le Congrès via la délibération n° 392 du 14 janvier 2019, relative à la promotion des économies d'énergie dans les messages publicitaires en lien direct ou indirect avec l'énergie et est exprimée par l'arrêté n°2019-353/GNC du 19 février 2019 relatif à la promotion des économies d'énergie dans les messages publicitaires qui précise les modalités d'utilisation du slogan. L'objectif visé est, à la fois, de mener une action permanente de **sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'énergie (la meilleure énergie est celle que l'on ne consomme pas)** et également de susciter la réflexion et l'intérêt du consommateur pour choisir des équipements qui ont une meilleure efficacité énergétique (consommation moindre pour un même service rendu).

Une formation **Design et Métiers d'art !**



La CMA-NC offre aux artisans d'art une opportunité unique de participer à un atelier « design et métiers d'art » qui se déroulera du 22 au 26 juillet 2019. Cet atelier sera animé par Jean-Baptiste Sibertin-Blanc, designer métropolitain de renom.

Durant une semaine, une dizaine d'artisans d'art auront la chance de participer à un workshop où ils travailleront sur leur projet, de l'idée à la conception, en y intégrant les multiples facettes du design.

Les maquettes réalisées durant cet atelier se concrétiseront par un prototype (produit fini) en septembre. Il s'agit d'une réelle opportunité **de faire évoluer la production locale grâce aux conseils d'un professionnel** en y intégrant des notions de design, une expérience concrète qui sera applicable aux créations futures de l'entreprise. Cette action est entièrement financée par la Province Sud dans le cadre de son soutien à la mission artisanat d'art menée par la CMA-NC.

+d'infos!

Contactez notre animatrice artisanat d'art :
estelle.delamare@cma.nc - Tél. 28 23 37

Formations commerciales : Le CFA de la CMA-NC étoffe son offre



Vous cherchez à développer votre activité, booster vos ventes et toucher de nouveaux clients ?

Nos formations vous accompagnent dans votre développement commercial pour :

- **Apprendre à créer votre plaquette commerciale** : présenter votre activité et vos produits, améliorer l'image de votre entreprise, ...
- **Développer votre clientèle, pour optimiser vos ventes** : élaborer un plan d'actions commerciales, organiser des actions promotionnelles et les relayer sur les réseaux sociaux...
- **Adopter les bonnes techniques de ventes** : rechercher les besoins des clients, valoriser son offre, défendre ses prix, ...
- **Mettre en valeur ses produits sur son stand** : Apprendre à optimiser sa présentation pour améliorer ses ventes, créer une ambiance et un décor attractif, ...
- **Répondre aux appels d'offre de marchés publics** : Savoir se positionner afin de répondre à la commande publique, rédiger la réponse en conformité avec la demande, ...

+d'infos!

sur les tarifs, la durée, le calendrier des formations
sur www.cma.nc - Tél. 25 97 40 et formation@cma.nc

**VOTRE ACTIVITÉ,
VOS ACTIVITÉS ?
DES DEUX COTÉS,
MIEUX VAUT ÊTRE
BIEN PROTÉGÉ**

*Par le meilleur
partenaire santé !*

CAFAT 40%
+ MPL 60% =
100%
remboursé

Remboursé
en 72h

**LA MUTUELLE DES
PATENTÉS & LIBÉRAUX**

www.mpl.nc - mpl@mpl.nc

NOUMÉA : 85 bis route de l'Anse Vata ☎ : **28 15 97** - **KONÉ** : Maison de la Mutualité - ZI Pont blanc ☎ : **47 77 18**

axiome

Bac de rétention et absorbant

Equipement de Protection Individuelle

Poubelles et cageots plastique

Tapis caoutchouc et joints

Excellente aptitude au collage

axiome
Tél. 27 27 69 | Fax : 24 19 59
axiome@axiome.nc | www.axiome.nc
22 Rue Réaumur Ducos
Du lundi au vendredi 7 h à 12 h et 13 h à 17 h le samedi de 8 h à 11 h

Le Chiffre : **2 750 artisans** en sociétés

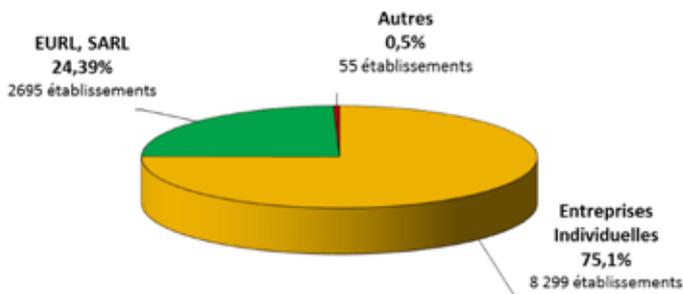
Au 1^{er} janvier 2019 la CMA-NC compte 2 750 établissements ayant le statut de personne morale :

95 %¹ sont des sociétés à responsabilité (anonyme ou non, avec un associé unique ou à plusieurs), les 5% restant étant des entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL), des sociétés en participation (SEP) et des groupements d'intérêt économique (GIE).

Depuis 5 ans leur nombre augmente en moyenne de 4% par an.

Si en 2018, les créations d'entreprises individuelles ont diminué (-5 %), elles ont progressé de 6 % pour les sociétés, qui ont représenté ainsi 17 % des nouvelles inscriptions.

Forme juridique des établissements au 1^{er} janvier 2019



Il est très important de choisir un statut juridique adapté à la stratégie de votre entreprise. Pour plus d'information, n'hésitez pas à prendre RDV auprès d'un conseiller de la CMA-NC et à profiter de nos **permanences juridiques gratuites** où des professionnels de l'**Association des Juristes Libéraux** pourront vous apporter un conseil avisé.

1-% des établissements au 1^{er} janvier 2019. Ce pourcentage comprend les établissements aux formes juridiques suivantes : SARL, SARL à capital variable, SAS, SC, SNC)

Faire ses formalités sur RDV, **c'est possible !**

Désormais, vous avez la possibilité de réaliser vos formalités (inscription, modification et radiation) sur rendez-vous à Nouméa auprès du Centre de formalités des entreprises situé au siège de la Chambre de métiers et de l'artisanat. Sur simple appel, par e-mail ou auprès de l'accueil, vous pourrez convenir d'un rendez-vous.

Les horaires de notre CFE sont les suivants :

Du lundi au jeudi de 7h30 à 15h15 (13h00 le vendredi)

10 avenue James Cook - Nouville



cfe@cma.nc - Tél. 28 23 37

Appel à projets : réduction du gaspillage alimentaire



Dans le cadre de la politique portée en matière de prévention et de gestion des déchets, au travers notamment du Schéma Provincial de Prévention et de Gestion des Déchets 2018, la province Sud et l'ADEME lancent un appel à projets pour **favoriser le développement d'actions de la lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires.**

Des actions de sensibilisation développées en 2016 dans plusieurs établissements scolaires par la province Sud et une étude réalisée par l'ADEME NC en 2017 en grande et moyenne surface révèlent que **le gaspillage alimentaire serait de l'ordre de 15% sur les repas servis en cantine** scolaire et représenterait 1% du chiffre d'affaires des grandes et moyennes surfaces. De même, c'est plus de 30% de la production de fruits et légumes en province Sud qui peut être considérée comme perdue tout au long de la chaîne de la production à la distribution.

Le gaspillage alimentaire induit des consommations de matières premières et d'énergies évitables ainsi que des dépenses qui pourraient être réduites. La réduction du gaspillage alimentaire constitue un enjeu environnemental, économique et social.

Cet appel à projets vise à soutenir des projets exemplaires et innovants, reproductibles et pérennes.

Pour plus d'informations et pour télécharger le cahier des charges, l'appel à projets et le formulaire de candidature, consultez le site Internet de la province Sud :

www.province-sud.nc/demarches/appel-a-projets/reduction-du-gaspillage-alimentaire

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :

Session 1 : 30 juin 2019 à 12h00

Session 2 : 30 août 2019 à 12h00



Direction de l'Environnement de la province Sud (DENV)

Tél. 20 34 00

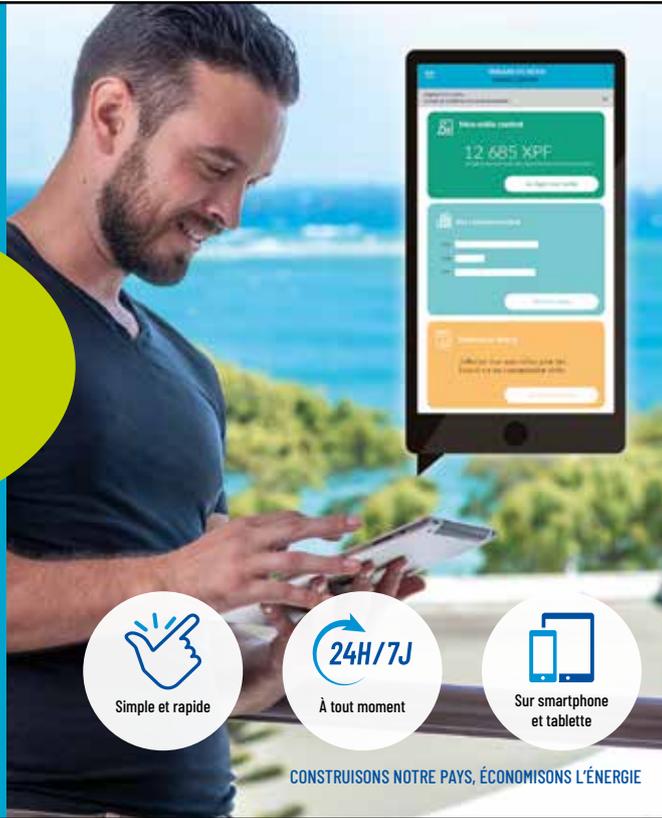
L'ÉNERGIE DANS MA POCHE !

Téléchargez l'appli
ENERCAL
& moi
et gérez
votre contrat partout,
à tout moment !



ENERCAL
L'ÉNERGIE DE TOUT UN PAYS

DISPONIBLE SUR



Simple et rapide



À tout moment



Sur smartphone
et tablette

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE



Enercal

www.enercal.nc

NOUS CROYONS EN VOTRE MOMENT

Aujourd'hui, la BCI accompagne plus
de **13 000 professionnels** dans le développement
de leur entreprise.

BANQUE CALÉDONNIENNE D'INVESTISSEMENT | SAEM au capital de 15 milliards XPF - Siège social : 57, avenue de la Victoire - BP K5 -
Nouméa Cedex. Tél. 25 65 65 - Fax (687) 27 40 35 - RCS Nouméa 56 8815 479 - Ridet n°0 115 479 001 - RIAS NC170007 voir riass.nc

www.bci.nc



Groupe BRED

ENSEMBLE, VOIR PLUS LOIN

Formations CMA

FORMATIONS SUPPORT À L'ENTREPRISE

○ APPRENDRE À FAIRE DES DEVIS, DES FACTURES AVEC LE LOGICIEL EUREKA

À Nouméa : 15 juillet

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 F

Apprendre à réaliser des devis et des factures, leur suivi et leur recouvrement. Pour acquérir les compétences pour l'utilisation du logiciel Euréka DEVIS - FACTURES.

○ J'APPRENDS À GÉRER MON ENTREPRISE GESTION NIVEAU 1

À La Foa : 10 et 11 juillet

À Nouméa : 16 et 17 juillet

À Nouméa : 19 et 20 août

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Comprendre les mécanismes de la comptabilité d'entreprise pour acquérir les bases de la comptabilité simplifiée avec le logiciel Euréka ou sur support papier.

○ SE PERFECTIONNER EN COMPTABILITÉ GESTION NIVEAU 2

À Nouméa : 26 et 27 août

2 jours soit 16 heures – tarif : 15 000 F

Comprendre et évaluer la situation financière de son entreprise. Pour lire son compte de résultats et son bilan.

○ CALCULER ET DÉCLARER SES CHARGES SOCIALES

À Nouméa : 03 juillet

1 jour soit 08 heures – tarif : Financement DEFE

Apprendre à établir ses déclarations de charges sociales. Comprendre et appliquer les différents taux. Établir la déclaration sociale.

○ RÉALISER UNE FICHE DE PAIE

À Nouméa : 02 août

1 jour soit 07 heures – tarif : Financement DEFE

Réaliser les fiches de salaire de ses employés à partir d'éléments variables.

○ AIDE A L'EMBAUCHE

À Nouméa : 22 juillet

1 jour soit 08 heures – tarif : Financement DEFE

Connaître les sources du droit du travail et connaître les obligations sociales de l'employeur.

○ PRISE EN MAIN D'UN ORDINATEUR

À Koné : 01 juillet

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 F

Se familiariser avec l'utilisation d'un ordinateur pour être autonome. Apprendre à utiliser un ordinateur. Se familiariser avec les différentes applications de la suite Windows.

○ PERFECTIONNEMENT INFORMATIQUE

À Maré : 08 au 10 juillet

3 jours soit 21 heures – tarif : Contacter l'EPEFIP

Se perfectionner à l'utilisation de l'outil informatique (suite à la formation « Initiation informatique ») Acquérir les bases de la navigation sur internet et du logiciel Powerpoint.

○ TGC EXPERT

À Koné : 12 juillet

À Nouméa : 12 juillet

À Nouméa : 28 août

Dans les autres antennes de la CMA-NC : sur demande

1 jour soit 07 heures – tarif : 15 000 F

Comprendre le mécanisme de la TGC et identifier sa situation au regard de l'activité de l'entreprise. Pour mesurer les enjeux et les incidences sur les coûts, les prix et les outils de l'entreprise.

○ PACKET CRÉATEUR DE PROJET

À Lifou : 20 au 22 mai

À Ouvéa : 03 au 05 juin

À Maré : 24 au 26 juin

3 jours soit 21 heures – tarif : Contacter l'EPEFIP

Savoir comment réaliser une étude de marché pour vérifier la viabilité de l'entreprise et être informé sur les démarches à mettre en œuvre et les aides existantes.

FORMATIONS TECHNIQUES

○ PERFECTIONNEMENT PLOMBERIE : MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU D'EAU INDIVIDUEL NIVEAU 2

À Nouméa : 24 au 27 juin

4 jours soit 28 heures – tarif : 57 750 F

Acquérir les connaissances indispensables et de savoir-faire en plomberie afin de réaliser une installation sanitaire simple individuelle.

○ INSTALLATION ET EXPLOITATION DES PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

À Nouméa : 22 au 26 juillet

5 jours soit 39 heures – tarif : Contacter l'EPEFIP

Être en mesure d'évaluer la faisabilité du projet et d'en assurer l'installation et la maintenance dans les règles de l'art.

Installer un système photovoltaïque résidentiel raccordé au réseau.

Estimer la faisabilité du projet en fonction de l'implantation du lieu.

Sélectionner un système adapté aux besoins du client.

Réaliser une pièce à partir d'un patron, dans le respect de la réglementation de la charte qualité et en sécurité.

○ PERFECTIONNEMENT COUTURE

À Lifou : 09 au 11 juillet

3 jours soit 18 heures – tarif : Contacter l'EPEFIP

Réaliser une robe ou une tunique à partir d'un patron respect des règles de l'art, en utilisant efficacement sa machine à coudre.

Utiliser de manière efficace les différentes fonctionnalités de sa machine à coudre.

Maîtriser les techniques de base de la couture.

Réaliser une robe ou une tunique à partir d'un patronage.

○ FORMATION BOUCHERIE – DÉCOUPE GROUPE1

À Nouméa ou Bourail : 11 au 15 juillet

3 jours – tarif : financement FIAF pour les salariés

Connaître l'anatomie des produits travaillés.

Acquérir des gestes techniques pour une optimisation des performances de découpe à la fois qualitative et quantitative. Être sensibilisé aux gestes et postures à adopter pour travailler dans des conditions optimales. Respecter les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) en atelier.

○ FORMATION BOUCHERIE – DÉCOUPE GROUPE2

À Nouméa ou Bourail : 16 au 18 juillet

3 jours – tarif : financement FIAF pour les salariés

Connaître l'anatomie des produits travaillés.

Acquérir des gestes techniques pour une optimisation des performances de découpe à la fois qualitative et quantitative. Être sensibilisé aux gestes et postures à adopter pour travailler dans des conditions optimales. Respecter les Bonnes Pratiques d'Hygiène (BPH) en atelier.

○ FORMATION BOUCHERIE – AFFÛTAGE/ AFFILAGE – DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

À Nouméa ou Bourail : 19 juillet

1 jour – tarif : financement FIAF pour les salariés

Évaluer les pratiques et compétences individuelles et globales.

Sensibiliser les opérateurs à l'importance et l'impact du couteau dans la qualité globale de leur travail. Accompagner le développement des compétences individuelles visant à maîtriser les techniques et le matériel d'affûtage-affilage.

Apporter un conseil global à l'entreprise : poser une analyse critique et dégager des pistes d'amélioration et d'actions concrètes à engager. Contribuer de façon opérationnelle à la stratégie globale de l'entreprise dans la prévention des risques d'accidents du travail et de TMS. Optimiser la qualité des produits travaillés et la productivité globale des ateliers.

○ FORMATION BOUCHERIE – AFFÛTAGE/ AFFILAGE – RÉFÉRENT

À Nouméa ou Bourail : 22 ET 23 juillet

2 jours – tarif : financement FIAF pour les salariés

Évaluer les pratiques et compétences individuelles et globales.

Sensibiliser les opérateurs à l'importance et l'impact du couteau dans la qualité globale de leur travail. Accompagner le développement des compétences individuelles visant à maîtriser les techniques et le matériel d'affûtage-affilage.

Apporter un conseil global à l'entreprise : poser une analyse critique et dégager des pistes d'amélioration et d'actions concrètes à engager. Contribuer de façon opérationnelle à la stratégie globale de l'entreprise dans la prévention des risques d'accidents du travail et de TMS. Optimiser la qualité des produits travaillés et la productivité globale des ateliers.

FORMATION BOUCHERIE - TENDRETÉ DES VIANDES

À Nouméa ou Bourail : 24 juillet

1 jour - tarif : financement FIAF pour les salariés

Connaître les composantes de la qualité des viandes : tendreté, couleur, microbiologie

Comprendre l'impact des procédés sur cette qualité : ressuage, conservation, conditionnement... Comprendre les mécanismes en jeu lors de l'altération biochimique et microbiologique.

FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EvRP ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : RÉALISATION DU DOSSIER

À Nouméa : 11 juillet

1 jour soit 08 heures - tarif : 21 375 F

Travailler à la rédaction du dossier de l'EvRP selon les méthodes et techniques réglementaires afin de consigner les risques identifiés de l'entreprise.

STAGE D'ACTUALISATION HYGIÈNE ET SALUBRITÉ DES TECHNIQUES DU MAQUILLAGE PERMANENT, DU TATOUAGE, DU PERÇAGE

À Nouméa : 29 juillet

1 jour soit 04 heures - tarif : 9 000 F

Mettre à jour la pratique de sa technique afin de pouvoir pratiquer, en toute sécurité et dans le respect de la réglementation, les techniques de maquillage permanent, de tatouage ou de piercing.

FORMATIONS DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

RÉPONSE AUX APPELS D'OFFRES DE MARCHÉS PUBLICS

À Nouméa : 04 et 05 juillet

2 jours soit 14 heures - tarif : 32 250 F

Diversifier sa clientèle, appréhender les marchés publics et se positionner. Pour répondre à la commande publique.

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

À Ouvéa : 15 au 16 avril

À Maré : 03 au 04 juin

2 jours soit 14 heures - tarif : Contacter l'EPEFIP

Élaborer sa stratégie commerciale afin de mieux répondre à la demande client et développer sa clientèle.

Renseignez-vous !

Pour qui ?

Nos formations s'adressent à un large public : artisans, conjoints d'artisan, salariés, chefs d'entreprise, personnes en insertion professionnelle...

Où s'inscrire ?

Nouméa : Centre de formation de l'artisanat, 1 rue Juliette Bernard - Nouville : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 30 du lundi au jeudi et le vendredi de 8 h à 11 h 30.

Tél : 25 97 40 Email : fc@cma.nc

Pour une formation en province Sud : contactez Gaëlle Galand. Tél : 25 97 40

Pour une formation en province Nord et dans les îles

Loyauté : contactez Émilie This, Antenne CMA Koné.

Tél : 47 30 14

Consultez toute l'année le planning des formations en ligne !

Rendez-vous sur www.cma.nc

Enquête emploi-formation 2019

Organisée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

EMPLOYEURS !

VOTRE PARTICIPATION EST ESSENTIELLE :

- pour connaître vos besoins en métiers
- pour adapter ensemble les formations

POUR PARTICIPER :

- répondez à l'enquête en ligne
- OU
- répondez à nos enquêteurs par téléphone
- AVANT LE 10 OCTOBRE 2019**

Cette étude est réalisée par le service de l'Aménagement et de la planification du gouvernement avec le soutien des partenaires sociaux.

Plus d'informations :

☎ 26 29 33

👉 www.sap.gouv.nc



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Formations CMA

FORMATIONS DIPLÔMANTES : Préparation aux épreuves professionnelles des CAP boulangerie, couture et esthétique



Vous exercez le métier de boulanger, de couturière ou pratiquez des soins esthétiques sans être diplômé dans votre métier ? Ces **formations préparatoires aux épreuves professionnelles peuvent vous permettre d'obtenir un de ces diplômes**. Pour cela vous vous inscrivez auprès du Vice-rectorat en candidat libre à l'adresse suivante : dexco@ac-noumea.nc

Les formations démarrent actuellement pour des examens prévus en novembre. Inscrivez-vous rapidement.

Les épreuves à l'examen du CAP sont composées d'épreuves générales et professionnelles.

Pour les épreuves générales, si vous avez un diplôme équivalent ou supérieur au CAP quel que soit le domaine, vous en serez dispensé. Dans le cas contraire, vous devrez vous préparer seul.

Pour les épreuves professionnelles, si vous avez une expérience professionnelle dans le métier correspondant au CAP proposé, cette formation vous permettra de vous préparer dans les meilleures conditions.

PRÉPARATION À L'EXAMEN CAP BOULANGERIE

● Objectif général :

Se préparer dans les meilleures conditions aux épreuves professionnelles de l'examen du CAP Boulanger

● Compétences acquises :

Apprendre à calculer et organiser sa production dans un temps imparti
Réaliser du pain courant et tradition et des pains spéciaux
Réaliser des viennoiseries et levées feuilletées

● Pour qui :

Artisans boulanger, aide boulanger et ouvrier non qualifié

● Prérequis :

Avoir le niveau ou avoir suivi le cursus de formation « CAP Boulanger » ou une expérience professionnelle d'un an minimum

● Tarif :

51 563 XPF *
68 750 XPF

● Durée : 40 heures

PRÉPARATION À L'EXAMEN CAP COUTURE

● Objectif général :

Se préparer à l'examen du CAP Couture flou dans les meilleures conditions

● Compétences acquises :

Utiliser de manière efficace sa machine à coudre
Maîtriser les techniques de coutures de niveau CAP

● Pour qui :

Artisan, salarié, porteur de projet

● Prérequis :

Toute personne qui dispose d'une machine à coudre.
Professionnel pouvant justifier d'un an de pratique ou niveau CAP couture

● Tarif :

105 00 XPF*
140 000 XPF

● Durée : 72 heures

PRÉPARATION À L'EXAMEN CAP ESTHÉTIQUE

● Objectif général :

Apporter des connaissances techniques en vue du passage de l'examen du CAP Esthétique

● Compétences acquises :

Réaliser les différents contenus pratiques
Respecter les protocoles professionnels
Comprendre les différents objectifs et attentes des pratiques
Adapter les pratiques aux demandes d'un client (sujet d'examen de cas concret)

● Pour qui :

Candidats libres visant l'examen du CAP esthétique

● Prérequis :

Expérience professionnelle d'un an minimum en qualité d'esthéticien ou niveau CAP Esthétique ou avoir suivi la formation CAP Esthétique par correspondance

● Tarif :

105 000 XPF *
140 000 XPF

● Durée : 80 heures

+ d'infos :

Descriptif détaillé des formations
sur www.cma.nc/e-services/nos_formations
Service Formation Continue du CFA:
Tél. 25 97 40 et formation@cma.nc
Inscription auprès du Vice-Rectorat :
dexco@ac-noumea.nc

* Prix artisan, inscrit au Répertoire des métiers de la CMA-NC

INFOGÉRANCE
HÉBERGEMENT

SOLUTIONS
MÉTIERS

MATÉRIEL
INFORMATIQUE

Simple, intuitive et adaptée à votre activité,
cette solution de caisse et de gestion de magasin
dispose de nombreuses fonctionnalités



Panier de sélection

Cartes cadeaux

Animation commerciale

La performance du point de vente

technologies@officeplus.nc

OFFICE
PLUS
TECHNOLOGIES

www.officeplus.nc

BNC

La Banque de Nouvelle Calédonie,
partenaire des artisans calédoniens

www.bnc.nc
Banque de Nouvelle Calédonie

**Banque de
Nouvelle Calédonie**

**Chambre de Métiers
et de l'Artisanat**
Nouvelle-Calédonie

BANQUE DE NOUVELLE CALEDONIE S.A au capital de 12.097.944.000 F.CFP – RCS Nouméa 74B047688 – Ridet 047 688 001 – Siège social : 10 avenue Foch - BP L3 98849 Nouméa Cedex Nouvelle Calédonie. Intermédiaire en assurance immatriculée au RIAS sous le n° NC. 180001 – assurance professionnelle et garantie financière conforme aux articles Lp 512-6 et Lp 512-7 du Code des assurances, applicable en Nouvelle Calédonie. Tél : (687) 25 74 00 – Fax : (687) 27 41 47 - Courriel : contact@bnc.nc - Mars 2019

Apprentissage

Depuis la réforme de l'alternance, les Maîtres d'apprentissage, appelés désormais tuteurs, doivent être habilités pour encadrer les alternants. Cette habilitation est accordée par le CFA suite à la fourniture de pièces administratives et à la participation à une demi-journée de formation obligatoire et gratuite. Un formateur et un artisan tuteur nous expliquent en quoi consiste cette formation.

Pierre Torre, formateur au Centre de formation de l'artisanat.

Pierre Torre fait partie des trois formateurs avec Caroline Fassy et Carine Eskenazi, titulaires d'un diplôme de formateur pour adultes et en charge des formations dispensées aux futurs tuteurs. « Nous avons conçu la formation et ses supports ensemble, souligne Pierre Torre. Nous accueillons une douzaine de tuteurs durant quatre heures, le matin ou l'après-midi selon leurs disponibilités. L'objectif de cette formation est moins de s'informer sur les aspects réglementaires – qui sont plutôt à voir avec les chargés de relations entreprises- que d'aborder le rôle du tuteur d'un point de vue pédagogique. Nous nous sommes mis à leur place pour proposer des outils dont ils ont besoin au quotidien : Comment accueillir le jeune pour prendre un bon départ ? Comment fixer les règles ? Comment lui apprendre à faire quelque chose ? Comment transmettre un geste professionnel ?... Par ailleurs, les nouveaux tuteurs ne connaissent pas forcément le principe de l'alternance, nous les informons sur les avantages de ce type de formation pour l'alternant mais aussi pour le tuteur et les salariés. Le but est de valoriser le rôle du tuteur et de lui rappeler ses devoirs et ses engagements pour un meilleur encadrement des alternants. Si certains artisans voient au départ cette formation comme une contrainte, ils en repartent finalement très satisfaits. Nous employons une approche ludique à travers l'usage de divers supports (vidéos, cartes, affiches...). Les participants travaillent en groupe sur des exercices qui ouvrent à la réflexion et repartent avec un dossier constitué de fiches outils ».



De gauche à droite: Caroline Fassy, Carine Eskenazi et Pierre Torre, en charge de la formation des tuteurs en entreprise au CFA.

Jean-Yves Manakofaiva, gérant de l'entreprise BZ Construction

« J'ai 35 ans de métier dans la charpente couverture, retrace Jean-Yves Manakofaiva. Je côtoie les apprentis depuis 1992. A l'époque, j'étais chef d'atelier et j'ai eu, à ce titre, plusieurs jeunes sous ma responsabilité. Depuis que j'ai créé mon entreprise, je prends régulièrement des apprentis, l'un d'eux est devenu l'un de mes salariés. J'ai aujourd'hui un alternant qui passera son CAP métallerie à la fin de l'année et cela se passe très bien. J'ai récemment suivi cette nouvelle formation de tuteur. Elle a été riche en échanges. Nous étions plusieurs chefs d'entreprises de métiers différents, chacun avait son idée sur la façon d'accueillir l'alternant. Cette mixité et le travail de groupes nous ont permis d'arriver à quelque chose de positif. Je suis reparti avec des réponses aux questions que j'avais dans

la tête depuis un moment. Les jeunes passent plus de temps en entreprise (3 semaines par mois) qu'au CFA (1 semaine par mois). Avec les tuteurs, ils sont dans le réel, sur les chantiers, ils voient beaucoup de monde. Ils sont dans la réalité de la vie et travaillent pour leur avenir. C'est important de les encourager à aller jusqu'au bout. Depuis cette formation, j'essaie de changer mon relationnel avec mon apprenti, en l'accompagnant encore plus. Il faut trouver les bons mots... Je pense que j'étais dans le juste mais j'essaie de m'améliorer. Dans la pratique, je leur apprenais jusque-là de manière à ce qu'ils soient opérationnels rapidement, désormais j'essaie de changer ma façon de faire pour leur expliquer étape par étape, afin qu'ils aient plus de connaissances ».

Pour vous inscrire, aux prochaines sessions de formation contactez le CFA au 25 97 40.

Miss Nouvelle-Calédonie : mise en beauté avec le CFA !



Le Centre de formation de l'artisanat (CFA) est, pour la deuxième année consécutive, partenaire de l'élection des Miss de Nouvelle-Calédonie organisée par le comité Miss NC. Une vingtaine d'alternants seront sélectionnés parmi les volontaires des **sections coiffure et esthétique** du CFA pour participer à la mise en beauté des candidates. Un beau projet pédagogique et événementiel qui offre une occasion aux alternants de mettre en application les compétences acquises au cours de la formation avec leurs formatrices Marie-Hélène Herrou (coiffure) et Carine Eskenazi (esthétique). Cette soirée se déroulera le samedi 31 août 2019 à l'Arène du Sud sur le thème des Carnivals du Monde.

JCB

**PELLE
JCB 57C**

**PRENEZ
LE CONTRÔLE**

N°1 GÉNÉRATION **RENDEMENT** **PERFORMANCE** **ROBUSTESSE**

ALMAMETO
EQUIPEMENTS 41 41 77 | Rémy Gardel : 77 37 69 | **f** JCBNC

Construisons notre pays, économisons l'énergie.

Internet : voir et être vu

Un artisan sur Internet



Titré Artisan en son métier de Peintre Décorateur par la Chambre de métiers et de l'artisanat, Christophe Bertholino a créé son entreprise Bertholino Peinture - Code Deco, il y a 12 ans. L'entrepreneur réalise tous travaux de peinture en rénovation, neuf ou spécifique, intérieur et extérieur. Il possède un savoir-faire spécifique sur les peintures décoratives, peintures à effets (chaux, métallisées, nacrés, alu...), enduits décoratifs (Stucco, Tadelak), peintures à oxydation, mais également en créations dites graphiques et de reproductions.

Page Facebook : Bertholino Peinture & Code Déco

Site web : www.bertholino-peinture.com - Tel : 75 10 10

Info futée



Actualiser ses informations digitales

La CMA-NC rappelle régulièrement à ses ressortissants la nécessité d'actualiser ses informations telles que l'adresse de son entreprise, ses contacts téléphoniques, mail... auprès du Répertoire des métiers, le service en charge de la gestion de la base de données artisanales. Au-delà d'être une obligation réglementaire, la mise à jour de ces différentes informations facilite la communication entre les entreprises artisanales et la Chambre consulaire qui les représente. Il en est de même pour les renseignements liés à votre site internet, votre page Facebook, compte Instagram, Linked In, ou tout autre réseau social sur lequel vous êtes présent. Pensez à actualiser vos coordonnées digitales pour que vos clients puissent facilement vous contacter, en envoyant un mail à l'adresse suivante : cfe@cma.nc

Site utile

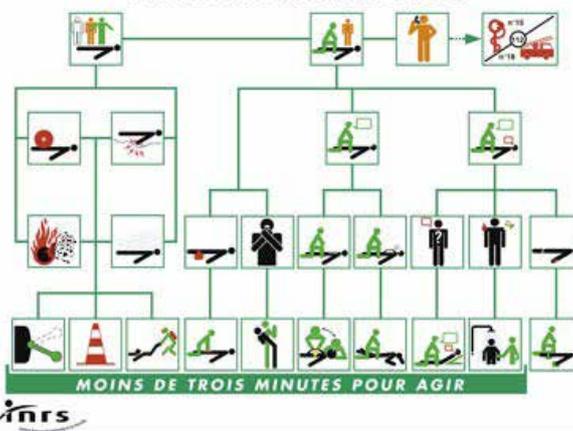
Tout sur la santé et la sécurité au travail

L'INRS est une association loi 1901 créé en 1947, dont la principale mission est d'identifier, analyser, diffuser et promouvoir une culture de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Son site Internet est une mine d'informations en matière d'actualités sur la santé et la sécurité au travail. Il recense également pour chaque métier toutes les démarches de prévention et les risques professionnels inhérents. Quant à la rubrique « Publications et outils », elle présente tous les documents utiles et mis à disposition des entreprises sur ces thèmes : affiches, autocollants, brochures, dépliants, revues, vidéos, base de données et autres outils (feuille de calcul, logiciels).

www.inrs.fr



PLAN D'INTERVENTION SST



Hyundai Série H.

Vous pouvez compter sur eux.



H-100



Nouveau H-1

ROYAL MOTORS

9, route de la Baie des Dames - Ducos
Tél. : 28 59 12 - www.hyundai.nc

NORD MOTORS

Koné
Tél. : 47 78 77



Vos rendez-vous CMA



Le PACK PRO NUMÉRIQUE est une offre gratuite de 3 parcours dédiés aux artisans et à leur conjoint pour répondre aux nouvelles attentes en matière de stratégie commerciale et de visibilité sur Internet.

• InfoTIC

Des réunions d'informations pour vous présenter les différentes solutions envisageables pour être présent sur Internet :

1/ Valoriser mon entreprise sur Internet

« Être visible sur internet avec ou sans site »

2/ Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing

« Les réseaux sociaux : savoir les choisir et en tirer des bénéfices pour mon entreprise ! »

Durée des sessions : 1h30

• Cré@TIC

Des rendez-vous individuels pour être accompagné dans la concrétisation de vos projets web : site Internet, pages professionnelles sur les réseaux sociaux...

Construisez votre projet en 3 étapes :

1/ Diagnostic du projet

2/ Choix de solutions adaptées

3/ Assistance et suivi de la réalisation du projet

• Les ateliers Pr@TIC

1/ Facebook

Apprenez en petit groupe à créer ou optimiser, paramétrer et promouvoir votre page professionnelle sur Facebook en deux demi-journées.

2/ Référencer mon entreprise sur Internet

Appliquez les différentes solutions simples et immédiates permettant de rendre votre activité professionnelle visible sur Internet (une demi-journée).

Durée des sessions : 3h30

Agenda PACK PRO NUMÉRIQUE

SESSIONS	ANTENNES CMA-NC	JUILLET	AOÛT	HORAIRES
InfoTIC				
Valoriser son entreprise sur Internet	NOUMÉA	22 juillet		16h-17h30
Communiquer avec les réseaux sociaux et l'e-mailing	NOUMÉA	29 juillet		
Ateliers Pr@Tic				
Facebook (sur deux demi-journées)	NOUMÉA		12 et 19 août	8h-11h30

Tél. : 28 23 37 et tic@cma.nc - Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

À noter

En participant à l'une des ces sessions, vous recevez votre carte «Pack Pro Numérique» qui vous permet de bénéficier d'avantages avec nos partenaires




Agenda PACK PRO BÂTIMENT

Créateurs d'entreprise, artisans du gros œuvre, second œuvre et métiers de la finition, vous souhaitez :

- Optimiser votre démarrage d'activité ?
- Bien vous positionner sur le marché ?
- Travailler en toute sécurité et gagner en qualité ?
- Bénéficier d'avantages exclusifs chez vos fournisseurs ?

Inscrivez-vous !

SESSIONS GRATUITES	NOUMÉA 16h - 17h30	LA FOA 8h30-16h	KOUMAC (8h00-11h00/ 13h30-15h30)	KONE 13h30 - 18h30
Assurer mon développement	7 août	9 juillet	25 juillet	8 août
Décrocher des marchés	14 août			
Réaliser le bon devis	21 août			
Optimiser mon intervention sur un chantier	28 août			



+ d'infos : 28 23 37

Planning des sessions et préinscriptions en ligne sur www.cma.nc

Nos permanences et visites d'entreprises



		NOS PERMANENCES			NOS VISITES			
		Un agent de la CMA répond à vos questions et effectue vos formalités d'entreprise dans les communes			Un agent CMA se déplace dans votre entreprise l'après-midi. Prenez rendez-vous pour une des dates suivantes			
	Communes	Dates	Horaires	Lieux	Dates	Contact CMA	Antenne	Tél.
PROVINCE SUD	Boulouparis	6 août	8H-11h30	Antenne province Sud	Après-midi sur RDV	Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Bourail	Tous les jeudis	8H - 11H30		Après-midi sur RDV			
	Thio		9H - 11H30		Après-midi sur RDV			
	Ile des Pins		Toute la journée	Mairie		Jennifer KELETAONA	Nouméa	28 23 37
	Mont-Dore				Tous les vendredis matins	Lucille DARGELAS	Nouméa	28 23 37
	Dumbéa, Païta	Tous les jeudis	sur RDV	Antenne Pôle artisanal Panda		Jennifer KELETAONA	Nouméa Dumbéa	28 23 37 24 32 62
PROVINCE NORD	Canala	23 juillet	Sur RDV			Caroline MUSSARD	La Foa	46 52 86
	Hienghène	5 juillet et 9 août	9h - 11h30	Mairie	Après-midi sur RDV	Audrey POABATY	Poindimié	42 74 82
	Houailou	30 juillet et 28 août	9h - 11h30					
	Kouaoua	23 juillet	9h - 11h30					
	Koumac	Mardi et jeudi	Toute la journée	Antenne CMA	Matin sur RDV			
	Ouegoa		Toute la journée	Mairie	Matin sur RDV		Koné	47 30 14
	Koumac		Toute la journée	Antenne CMA	Matin sur RDV		Koumac	47 68 56
	Poum		Toute la journée	Mairie	Matin sur RDV			
PROVINCE ILES	Lifou	24 et 25 juillet 20 et 21 août	9h - 11h30	Case de l'entreprise	24 et 25 juillet 20 et 21 août	Jocelyne HOUMBOUY	Nouméa	28 23 37
	Maré	4 juillet	toute la journée	Antenne Province Iles	Sur RDV			
	Ouvéa	1 ^{er} août	toute la journée	Antenne Province Iles				

Permanences de nos partenaires

PARTENAIRES	LIEU	DATES	HORAIRES
 Permanences MEDIATION pour résoudre à l'amiable un différend, un conflit. Permanence téléphonique au 76 48 19 et 76 28 64 orase@lagoon.nc	SIÈGE DE LA CMA-NC	2 juillet 6 août	12h00 - 13h30
 Association pour le Droit à l'Initiative Economie	POLE ARTISANAL DE PANDA (DUMBEA)	tous les jeudis	08h00 - 12h00
ASSOCIATION DES JURISTES LIBERAUX DE NOUVELLE-CALÉDONIE	SIEGE DE LA CMA-NC ANTENNE CMA DE LA FOA	tous les premiers jeudis du mois Sur demande	Sur RDV de 13h30 - 16h30

Bon à savoir *Employeur*

SMG ▶ SALAIRE MINIMUM GARANTI ▶ 926,44 F PAR HEURE - 156 568 F PAR MOIS (BASE 169H)

SMAG ▶ SALAIRE MINIMUM AGRICOLE GARANTI ▶ 787,49 F PAR HEURE - 133 086 F PAR MOIS (BASE 169H)

	VALEUR DU POINT	JOURS FÉRIÉS ET CHÔMÉS
BTP	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 918 F (Avenant salarial n° 43 du 7 décembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-497/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3552 du 14 mars 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°37 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Boulangerie Pâtisserie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 920 F (Avenant salarial n° 22 du 14 novembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-23/GNC du 3 janvier 2019 - JONC n°325 du 10 janvier 2019).	4 jours (Article 60 de l'accord, modifié par l'avenant n°13 de 2010) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 2 jours fixés d'un commun accord dans chaque entreprise relevant de la convention
Coiffure	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 969 F (Avenant salarial n°22 du 7 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-493/GNC du 5 mars 2019 - JONC n°3551 du 14 mars 2019).	6 jours (Article 59 de l'accord, modifié par l'avenant n°19 de 2016) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 14 juillet • 25 décembre • 2 jours déterminés par les entreprises parmi les jours fériés énumérés au 1 ^{er} alinéa de l'article 59
Commerce et divers	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 794 F (Avenant salarial n° 45 du 12 décembre 2018 - Etendu par arrêté n°2019-495/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	7 jours fixes (Article 28, modifié par l'avenant n°42 de 2018) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre
Esthétique	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 1076,5 F (Avenant salarial N°12 du 10 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-491/GNC du 5 mars 2019 - JONC n° 3551 du 14 mars 2019).	7 jours (Article 40 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Hôtels - Bars Cafés...	Voir grille salariale (rémunération par catégorie) , à compter du 1 ^{er} janvier 2019 (Avenant salarial n° 28 du 28 novembre 2018 - Etendu par arrêté N°2019-109/GNC du 15 janvier 2019).	8 jours fixes (Article 25 de l'accord modifié par l'avenant n°21 de 2014) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 11 novembre • 25 décembre (NB : Le 15 août peut faire l'objet d'une substitution par un autre jour non déjà férié chômé de la liste, par négociation interne dans l'entreprise. Cette substitution sera définitive une fois actée dans l'entreprise lors de la première négociation).
Industrie	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 780 F (Avenant salarial N°34 du 17 janvier 2019 - Etendu par arrêté n°2019-683/GNC du 26 mars 2019 - JONC n° 4931 du 4 avril 2019).	8 jours fixes (Article 26 de l'accord, modifié par l'avenant n°27 de 2013) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 24 septembre • 1 ^{er} novembre • 25 décembre
Industries extractives mines et carrières	À compter du 1 ^{er} janvier 2019 : 737 F (Avenant salarial n° 22 du 26 novembre 2018 - Etendu par arrêté N°2019-31/GNC du 3 janvier 2019 - JONC n° 327 du 10 janvier 2019).	6 jours (Article 25 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • 1 ^{er} mai • 25 décembre • 3 jours choisis en fin d'année pour l'année suivante dans chaque entreprise
Transports sanitaire et terrestre	À compter du 1 ^{er} janvier 2017 : 1057 F Avenant salarial n°15 du 14 novembre 2017 Etendu par arrêté n° 2018-231/GNC - JONC n°1462 du 8 février 2018.	7 jours fixes (Article 47 de l'accord) ▶ 1 ^{er} janvier • Lundi de Pâques • 1 ^{er} mai • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • 1 ^{er} novembre • 25 décembre.

Les fêtes légales

Les fêtes légales ci-dessous sont des jours fériés (code du travail article Lp 232-1 et Lp 232-2) ces jours ne sont pas forcément chômés : **1^{er} janvier • lundi de Pâques • 1^{er} mai • 8 mai • Ascension • Lundi de Pentecôte • 14 juillet • Assomption • 24 septembre • Toussaint • 11 novembre • Noël**. Les heures perdues par suite de chômage des jours fériés ne donnent pas lieu à récupération. Les jours fériés chômés et leur nombre sont décidés par les partenaires sociaux de chaque convention collective et s'appliquent à l'ensemble de la profession. S'il n'existe pas de convention collective pour une profession, les jours fériés chômés peuvent être décidés en entreprise au début de chaque année. Seul le **1^{er} mai** est férié et chômé pour tous. En cas de travail, la journée est payée et génère en plus une indemnité égale à la journée de travail à la charge de l'employeur.

Le dispositif simplifié d'emploi

Votre activité dépend de contrats, commandes ou chantiers fluctuants ? Vous avez un accroissement temporaire d'activité et avez besoin d'embaucher ? Vous subissez un imprévu et devez remplacer un salarié absent ? Le dispositif simplifié d'emploi (DSE) est fait pour vous ! Ce dispositif, entièrement dématérialisé et géré par la CAFAT, offre une solution plus souple aux employeurs pour les recrutements de courte durée.



LE DSE, POUR QUELLES ENTREPRISES ?

Tous les employeurs peuvent recourir à ce dispositif quels que soient la taille de l'entreprise, son statut juridique, son effectif, le secteur d'activité ou le métier exercé. En tant qu'employeur, le DSE vous permet d'embaucher et de déclarer un salarié recruté pour une situation ponctuelle ou imprévue. Ce n'est pas un nouveau contrat, mais une procédure qui permet un allègement des formalités d'embauche et de déclaration.

DANS QUELS CAS RECOURIR AU DSE ?

Le DSE concerne tout salarié, quel que soit le secteur d'activité et le métier exercé dès lors que la durée de l'emploi **n'excède pas 3 mois (consécutifs ou non) ou 507 heures (consécutives ou non)** sur une période d'une année civile allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Il NE PEUT PAS être utilisé pour des salariés exerçant avec le statut de cadres ou assimilés, et pour régler des rémunérations supérieures au plafond de la tranche A retenue pour le calcul de la retraite complémentaire (soit 402 983 F à la date où nous mettons sous presse).

QUELS AVANTAGES ?

Le DSE vous dispense de :

- L'établissement d'un contrat de travail et la délivrance du certificat de travail
- L'établissement d'une fiche de paie
- La déclaration trimestrielle des salaires, ainsi que le calcul des cotisations sociales CAFAT et Caisse de retraite complémentaire obligatoire (CRE), effectués directement par la CAFAT.

Pour le salarié, c'est l'assurance d'être déclaré auprès de la CAFAT et de la CRE et donc de bénéficier d'une couverture sociale effective et complète.

Rapide, pratique et sécurisé, la gestion du DSE est entièrement dématérialisée avec des démarches qui s'effectuent uniquement en ligne.

Mais attention, ce dispositif ne vous exonère pas des règles en matière de droit du travail : rémunération minimum, indemnité compensatrice de congés payés, EVRP, prévention des risques, sécurité du salarié,

COMMENT UTILISER LE DSE ?

Pour adhérer au DSE, remplissez une demande d'adhésion (téléchargeable sur www.cafat.nc ou auprès des guichets de la CAFAT) qui comprend une autorisation de prélèvement automatique sur votre compte bancaire, pour le paiement des cotisations et contributions obligatoires liées aux salaires versés.

Au moment de l'embauche d'un salarié, vous n'aurez qu'à remplir une déclaration en ligne **impérativement** avant sa prise de fonction. Cette démarche donne lieu à l'édition d'un volet d'identification, dont vous remettrez un exemplaire à votre employé.

Au plus tard le dernier jour du mois suivant celui au cours duquel le salarié a travaillé, vous devrez déclarer sa rémunération à la CAFAT. Pour cela, il vous faudra renseigner et valider en ligne les informations du volet social le concernant. Par exemple, pour un emploi du 1^{er} juillet au 16 août, vous devrez faire une première déclaration au plus tard le 31 août pour la période de travail de juillet, puis une seconde déclaration au plus tard le 30 septembre pour la période de travail du 1^{er} au 16 août. Cette démarche donne lieu à l'édition d'un volet social simplifié, dont vous remettrez également un exemplaire à votre salarié.

QUELLE RÉMUNÉRATION VERSER ET COMMENT ?

Vous payez votre salarié par tout moyen à votre convenance : virement, espèces ou chèque.

Le salaire brut doit être **au moins égal au salaire de l'accord professionnel applicable + 10%**, correspondant à l'indemnité compensatoire de congés payés **et + 15%** correspondant à la prime de précarité.

Le salaire à verser et à faire figurer sur le volet social simplifié, **est un salaire net, c'est-à-dire après déduction de la part salariale des cotisations et contributions. Vous n'avez rien à calculer : c'est la CAFAT qui le fait !** Les congés payés sont inclus dans le salaire net : ils n'auront donc pas à être payés lorsqu'ils seront effectivement pris.

Pour plus d'information sur le fonctionnement du DSE contactez la branche recouvrement de la CAFAT au numéro vert 05 00 44.

+ d'infos sur les démarches relatives au DSE, consultez le guide pratique de la CAFAT sur le site www.cafat.nc

+ d'infos sur le droit du travail et l'accord professionnel de travail applicable, consultez www.dtenc.gouv.nc ou un conseiller de la DTE au 27.55.72.

Échéances fiscales et sociales

LES DATES INDIQUÉES SONT LES DATES D'EXIGIBILITÉ PAR LA PAIERIE DU TERRITOIRE, AVANT LE :

JE SUIS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LE REVENU, TSS ET TGC)	JE SUIS EN SOCIÉTÉ, JE RÈGLE MES IMPÔTS ET TAXES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS, TSS ET TGC)
<p>Mes déclarations :</p> <p>Je suis redevable de la TGC : 31/07 : Déclaration de TGC du 2^{ème} trimestre, correspondant aux mois d'avril, mai et juin. NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IRPP : 31/07 et 31/08 si je suis mensualisé</p> <p>IRPP : 31/07 pour le paiement du 2^e tiers (si je ne suis pas mensualisé)</p> <p>Je suis redevable de la TGC* :</p> <p>TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au 2^e trimestre (avril, mai et juin) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)</p> <p>TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au mois de juin (CA supérieur à 200 000 000 CFP)</p> <p>TGC : 31/08 versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 CFP)</p> <p>Je suis propriétaire foncier :</p> <p>Impôt foncier : 31/08 paiement de l'impôt foncier de l'année en cours (propriétaires de terrains et de constructions fixes permanentes)</p> <p>* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>31/07 : Déclaration IS (société clôturant au 31/03) ou 14/08 si déclaration par Internet</p> <p>31/07 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/12)</p> <p>31/08 : Déclaration IS (société clôturant au 30/04) ou 14/09 si déclaration par Internet</p> <p>31/08 : Dépôt du Procès-Verbal d'Assemblée Générale (société clôturant au 31/01)</p> <p>Je suis redevable de la TGC :</p> <p>31/07 : Déclaration de TGC du 2^e trimestre, correspondant aux mois d'avril, mai et juin</p> <p>NB : Depuis le 1^{er} juillet 2017, télé déclaration obligatoire pour les déclarations de TGC, IS et pour les dépôts de Procès-Verbaux dès 10 millions de Chiffres d'Affaires</p> <p>Mes règlements :</p> <p>IS :</p> <p>31/07 (société clôturant au 31/03 : solde ; société clôturant au 31/08 : 2^e acompte ; société clôturant au 31/12 : 1^{er} acompte)</p> <p>31/08 (société clôturant au 30/09 : 2^e acompte, société clôturant au 31/01 : 1^{er} acompte ; société clôturant au 30/04 : solde)</p> <p>Je suis redevable de la TGC* :</p> <p>TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au 2^e trimestre (avril, mai et juin) (CA inférieur à 200 000 000 CFP)</p> <p>TGC : 31/07 versement de la TGC collectée au mois de juin (CA supérieur à 200 000 000 CFP)</p> <p>TGC : 31/08 versement de la TGC collectée au mois de juillet (CA supérieur à 200 000 000 CFP)</p> <p>* NB : Vous vous demandez si vous êtes assujettis à la TGC, contactez notre Service Développement Economique au 28 23 37 ou la Direction des Services Fiscaux au 25 76 09.</p>
JE COTISE POUR MA SANTÉ	JE SUIS EMPLOYEUR, JE RÈGLE MES COTISATIONS SOCIALES
<p>Mes déclarations :</p> <p>Aucune déclaration pour les mois de juillet et août.</p> <p>Mes règlements :</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08, paiement des cotisations de juin et juillet</p> <p>Mutuelle des Patentés et Libéraux (MPL) : 20/07 et 20/08, paiement des cotisations de août et septembre (si règlement mensuel)</p>	<p>Mes déclarations :</p> <p>31/07 : Déclaration trimestrielle CAFAT</p> <p>Mes règlements :</p> <p>Mutuelle du Commerce : 10/07 et 10/08, paiement des cotisations de juin et juillet</p> <p>Humanis (CRE et IRCAFEX) : 25/07 et 25/08, paiement des cotisations de juin et juillet (entreprise de plus de 9 salariés) ou 25/07, paiement de la cotisation trimestrielle (2^e trimestre) (entreprise de moins de 9 salariés)</p> <p>CAFAT : 31/07, paiement des cotisations du 2^{ème} trimestre</p>

Lexique :

TSS : Taxe de Solidarité sur les Services - **TGC** : Taxe Générale sur la Consommation - **IRPP** : Impôts sur le Revenu des Personnes Physiques - **IS** : Impôts sur les Sociétés
RUAMM : Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité - **CCS** : Contribution Calédonienne de Solidarité - **CRE** : Caisse de Retraite des Expatriés - **IRCAFEX** : Institution de Retraite des Cadres et Assimilés de France et de l'Extérieur - **ARRCO** : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés - **AGIRC** : Association Générale des Institutions de Retraite Complémentaire des cadres

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Applicable depuis le 1^{er} juin

Le développement des outils numériques a incité les organisations (publiques/privées) à collecter toujours plus de données sur les personnes. Mais à quelles fins ? Qui utilise ces données ? ... Le RGPD a pour objectif d'encadrer l'usage de toutes ces données personnelles et de faciliter l'accès des personnes à leurs droits en matière d'utilisation de leurs informations personnelles. Le RGPD est applicable en Nouvelle-Calédonie depuis le 1^{er} juin 2019.



Suis-je concerné ?

Toutes les organisations qu'elles soient publiques/privées, avec des salariés ou sans salarié, qui traitent de la donnée à caractère personnel sont concernées par le RGPD !

Pour autant, pas d'inquiétude ! Si ce n'est pas votre cœur de métier et que vous ne traitez aucune données sensibles (santé, appartenance syndicale, ethnique, ...), la mise en conformité au RGPD est simple.

Au-delà de cette obligation, être transparent sur l'utilisation des données améliore la confiance des clients et valorise l'engagement de l'entreprise.

Que signifie "traiter de la donnée" ?

Vous traitez de la donnée lorsque vous collectez des informations, les stockez, les transmettez ou les exploitez (ex : envoi d'un emailing commercial).

Par conséquent, dès que vous constituez un registre de vos clients (papier ou numérique), vous effectuez un traitement de données au sens du RGPD.

Les données des salariés de l'entreprise entrent également dans le champ du RGPD.

Comment définir une donnée personnelle ?

Selon le RGPD, une donnée est dite à caractère personnel lorsqu'elle se rapporte à une personne physique **identifiée ou identifiable**.

L'identification peut être directe (ex : nom, prénom, ...) ou indirecte

(ex : numéro de dossier, numéro de matricule, ...) et à partir d'un croisement d'un ensemble de données (ex : femme, habitant à Bou-louparis, travaillant à l'antenne CMA de La Foa).

Je traite de la donnée personnelle, que dois-je faire ?

Pour être en conformité avec le RGPD, il faut être en mesure de **prouver que l'entreprise a mis en place les outils lui permettant de collecter, utiliser et conserver les données des personnes en toute transparence et de manière raisonnée**.

L'entreprise est tenue de respecter certaines règles, en voici quelques-unes :

- La collecte de données doit avoir un **but précis et défini** : prospection commerciale, identification des besoins en formation des salariés, ... Vous ne pouvez pas collecter des données pour un potentiel futur usage.
- **Minimiser** la collecte des données : vous ne devez récupérer que des données nécessaires. (ex : vous avez la possibilité de demander la date de naissance d'un client seulement si cela lui permet d'obtenir des avantages spécifiques en lien avec cette date).
- Être **transparent** sur l'utilisation des données. Vous avez l'obligation de **demandeur le consentement de la personne** pour collecter des informations.
- **Sécuriser** la donnée. Assurez-vous de tout mettre en place pour éviter la divulgation de ces informations (anti-virus, sauvegarde externalisée, autorisation des personnes ayant accès à la donnée).

Quels outils pour m'aider ?

Le site de la Commission Nationale Informatiques et Libertés (CNIL www.cnil.fr) est riche d'informations :

- ▶ Guide pratique de sensibilisation
- ▶ Modèle de registre des traitements
- ▶ Informations sur les mentions concernant les droits des personnes
- ▶ Etc.

+d'infos!

Les conseillers de la CMA-NC vous informent sur le RGPD
eco@cma.nc et Tél. 28 23 37

Spécial
Pros

FORMULES INTERNET

+ Outils de Bureautique



FORMULE A

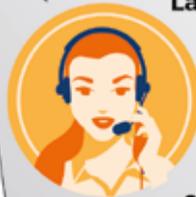
75 GO

Forfait SPIDO+

à 5 741 F HT/mois
a été conçue pour :

- ☑ Un usage internet classique (mails, consultation internet et de réseaux sociaux)
- ☑ Une TPE qui a besoin d'équiper un poste de travail avec les outils de bureautique (Word, Excel, Outlook, PowerPoint)

À destination des
bénéficiaires du **pack
PRO NUMÉRIQUE**



Lagoon propose **2 formules** en fonction des usages Internet et de la taille de l'entreprise. Les frais de mise en service sont offerts et une assistance téléphonique dédiée aux professionnels est incluse.

FORMULE B ILLIMITÉ

Forfait ALTO+

à 15 298 F HT/mois
a été conçue pour :

- ☑ Un usage internet sans limites (mails, consultation Internet, réseaux sociaux, streaming, YouTube...)
- ☑ Une entreprise ayant besoin d'équiper **5 postes** de travail avec les **outils de bureautique**. Plus pratique pour un travail collaboratif.
- ☑ Héberger le site Internet de l'entreprise

Lagoon
Business

Internet - Téléphonie - TV

296 296 - entreprises@lagoon.nc - www.lagoon.nc - f

Boutiques Ducos Plexus - Nouméa Sud, Shop Center Vata - Koné, CC Téari

L'OFFRE STUPÉFIANTE!

À ce prix là, j'hésite plus!



BT50 MAZDA - DOUBLE CABINE

À PARTIR DE :

3 290 000 F TGC INCLUDE

OU

65 687 F/MOIS* TGC INCLUDE



UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ.
VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



Magenta : 24 39 20
Vallée du Tir : 24 39 30
Parkingshickson
www.parkingshickson.nc

*À partir de 65.687 FRS/MOIS; Financement en location avec option d'achat. Modèle NEW MAZDA BT50 D.CAB-DX version 2.2L TDCI-BVM 120ch - 4x4 au prix de 3.290.000 FRS TTC. Durée 60 mois. Remboursable en 60 loyers mensuels de 65.687 XPF, TGC et assurance emprunteur incluses. Option d'achat 65.800 FRS TTC. Frais de dossier 19.080 XPF TTC. Coût total du financement 4.026.100 FRS TTC. Sous réserve d'acceptation du dossier par CREDICAL. Offre valable jusqu'au 15 avril 2019.





Eco-construction au collège de Palamboué

L'artisanat du bâtiment est clairement en mutation. Pour répondre aux besoins d'aménagement, le secteur s'est non seulement adapté en termes d'effectifs et de répartition sur les territoires, mais il s'est également structuré. En dix ans, le nombre de sociétés a plus que doublé et 739 entreprises employeuses font travailler 2 721 salariés, en progression respectivement de + 5 % et + 3 % comparé à il y a quatre ans. De près de 75 milliards de francs en 2014, **le chiffre d'affaires de l'artisanat du bâtiment s'élève à plus de 84 milliards aujourd'hui.** La moitié de ce Chiffre d'affaires est généré par la construction de maisons individuelles, le terrassement ainsi que la maçonnerie, trois domaines d'activités qui se situent dans le top 5 en termes d'effectifs d'entreprises.

Cette mutation à la fois structurelle et conjoncturelle va se poursuivre. En 2018 en effet, le secteur a particulièrement pâti de la situation économique du territoire, marquée par un repli de l'activité.

Nouveau marché : La silver économie

Le nombre des plus de 65 ans devrait doubler et celui des plus de 80 ans tripler d'ici 2030 en Nouvelle-Calédonie. Dans les années à venir, **les séniors représenteront 1 habitant sur 6**, contre 1 sur 11 aujourd'hui. Cette tendance démographique s'accompagnera d'un **maintien à domicile et sera donc favorable aux travaux de rénovation et d'adaptation des logements**, en totale adéquation avec les savoir-faire de l'artisanat du bâtiment. Ces travaux bénéficient **d'incitations fiscales** depuis la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Un marché estimé à **6 milliards** de francs, avec un coût moyen des travaux d'environ 600 000 F par logement².

La moitié des artisans du bâtiment (+ 12 points comparé à 2017) déclaraient subir une baisse en volume. En terme de carnet de commandes, la visibilité était largement inférieure à trois mois. La trésorerie s'était elle aussi dégradée pour une part plus importante des entreprises du secteur (+ 7 points comparé à 2017)¹. Enfin, la sous-traitance était en net recul : 28% des artisans y ont eu recours l'an passé contre 41% en 2017.

Adaptation à un marché contraint

Dans ce contexte difficile, l'enjeu est donc pour les professionnels du secteur de maintenir les efforts d'adaptation déjà engagés depuis quelques années : le moindre recours à la sous-traitance apparaît comme l'une des variables d'ajustement en 2018. Le développement des démarches commerciales, l'attention portée quant à la qualité des prestations, l'ajustement des prix, le recouvrement clients, la réduction de la rémunération du chef d'entreprise en sont d'autres. Tout comme la diversification de leur activité et de leurs clientèles.

Monsieur Meindu, entrepreneur individuel tous corps d'état sur la côte Est, tirait l'essentiel de ses revenus des chantiers de TEASOA, l'opérateur privilégié de la province Nord pour sa politique d'habitat social et d'aide au logement. « *Jusqu'à il y a deux ans, TEASOA représentait 90% de mon activité, aujourd'hui c'est n'est plus qu'environ 30%. Je dois trouver des chantiers ailleurs, je fais un peu de sous-traitance, mais les autres entreprises sont aussi en difficulté et hésitent à donner du travail. Je fais donc plus de devis pour des particuliers. Et pour compenser le manque à gagner, je fais un peu de colportage* ».

Titre Artisan en son métier en plomberie, Paul Thelotte accuse depuis l'an dernier une nette baisse d'activité. « *C'est une première depuis*

1 - Source : Chiffres CMA-NC, issus du Répertoire des métiers et de l'Observatoire de l'artisanat - Note de conjoncture 2018 n°39
2 - Estimation du CNISAM, Centre National d'Innovation Santé Autonomie et Métiers

Les opportunités de marché

• 62 milliards de commande publique en 2019 et 2020

Face au cri d'alarme des professionnels du BTP, le Gouvernement a publié sur son site Internet (www.gouv.nc rubrique Actualités et espace Presse) les carnets de commandes publiques : Gouvernement, province Sud et bailleurs sociaux. Ces tableaux précisent les montants engagés, les dates des appels d'offres et celles des mises en chantiers prévisionnelles. Des documents utiles pour s'informer, se faire connaître auprès des maîtres d'ouvrages, planifier ses candidatures et ainsi optimiser ses chances d'être retenu.

• Commande privée : des mesures incitatives

Le Gouvernement a également adopté des dispositifs incitatifs en faveur des investissements immobiliers privés : augmentation de la déductibilité des intérêts d'emprunt, réduction des droits d'enregistrement, baisse des frais de notaire et réorientation du prêt à taux zéro en faveur de la construction neuve sur le grand Nouméa.

2014, date à laquelle j'ai créé mon entreprise. Pour répondre aux chantiers de rénovation, je n'ai pas d'autres choix que d'élargir mon activité, je fais donc aussi du carrelage et de la peinture, et quand c'est nécessaire, je sous-traite le gros œuvre. Je suis également obligé de m'éloigner de Poindimié où je suis installé. Je travaille sur Pouébo, Canala, Houaïlou... Et pour diversifier ma clientèle, je me rends régulièrement à l'antenne CMA de Poindimié pour m'informer sur les appels d'offres en cours. Récemment, j'ai travaillé avec la SECAL Nord sur la réfection de deux collèges et d'un internat. »

La SECAL Nord, qui a en charge l'entretien et la rénovation du patrimoine immobilier de collectivités ou d'établissements publics, comme la province ou l'OPT, recherche régulièrement des artisans pour de petits marchés de travaux. N'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la SECAL à Koné Tél. : 47 73 80.



Démarches de développement durable

Il y a trois ans, le Gouvernement a voté le Schéma pour la transition énergétique qui fixe d'ici 2030, des objectifs de baisse de la consommation d'énergie, l'accroissement de la part de renouvelable, et la baisse des émissions de gaz à effet de serre. L'Agence Calédonienne de l'Énergie prévoit **des subventions pour les investissements répondant à ces objectifs, à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers. A cela s'ajoute également les déductions d'impôts** sur le revenu pour les travaux et achat d'équipements dits « verts ».

A l'heure où la Nouvelle-Calédonie repense son mode de consommation énergétique, les répercussions sur le secteur du bâtiment sont majeures : avec les transports et l'industrie, il est en effet l'un des premiers consommateurs d'énergie. Côté consommateurs, les Calédoniens s'orientent davantage vers des solutions qui leur permettent à la fois un gain financier et une amélioration de leur confort.

La combinaison d'une politique en faveur de l'environnement et le développement de l'intérêt des Calédoniens pour ce sujet crée des conditions favorables à l'accroissement de ce marché.

Si cette injonction environnementale peut être perçue comme une contrainte, elle est également une opportunité pour les artisans du bâtiment qui osent bousculer leurs pratiques professionnelles, et sont donc amenés à proposer des solutions dans le cadre des projets de construction comme de rénovation : éco-matériaux issus de ressources renouvelables ayant un impact environnemental et énergétique faible ou neutre, installations de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables (chauffe-eau solaires, panneaux photovoltaïques...), matériels plus respectueux de l'environnement (climatisation avec fluides moins nocifs, dispositifs passifs ne nécessitant pas de fluides frigorigènes, installations sanitaires économes en eau...).



Entretien avec Aymeric Brun, président du cluster éco-construction,

association Loi 1901, créée en 2017, qui regroupe des entreprises (agences d'architecture, bureaux d'études, entreprises de gros œuvres, de second œuvre, fournisseurs...) œuvrant pour la promotion et le développement de l'éco-construction calédonienne.

En quoi le cluster éco-construction s'implique-t-il dans la transition énergétique ?

Certains de nos membres participent depuis le début de l'année à l'élaboration de la réglementation sur les normes de construction, notamment sur le bois qui pâtit encore d'une mauvaise image en Nouvelle-Calédonie. Nous travaillons également sur la mise en place d'un label « Bâtiment durable calédonien » qui devrait voir le jour d'ici le premier trimestre 2020. L'idée est de mettre les institutions et les acteurs du bâtiment autour d'une table pour que tout le monde puisse se l'approprier. Chaque projet de construction susceptible d'être labellisé devra répondre à plusieurs critères selon un niveau d'exigences classées par catégorie : A, B, C et D. Le cluster sera responsable de la mise en œuvre de ce label.

Pouvez-vous nous donner des exemples de solutions allant dans le sens de l'éco-construction ?

Alternative Constructions utilise la technique du pisé, à partir de terre crue, idéalement extraite à proximité des chantiers. Ce matériau offre des qualités thermiques, climatiques, énergétiques, environnementales et acoustiques. L'entreprise a déjà construit un mur de l'école Ouayaguette dans la chaîne, le collège Païamboué et une station-service à Koné, ainsi que plusieurs habitations individuelles.

Les entreprises **Pacifique plâtre** et **Das Neves**, ont, quant à elles, mis en place de nouvelles pratiques de découpe et de stockage de leurs plaques de plâtre qui leur ont permis de réduire de 7 à 10% leurs déchets de matière première.

Pour ma part, nous n'utilisons chez **Calédonie Couleur** que des peintures de qualité environnementale, agréées par des labels européens. Depuis plusieurs années aussi, pour répondre à la charte Chantier vert, nous utilisons des mini stations de lavage en circuit fermé pour rincer nos pinceaux et nos rouleaux. Elles permettent de faire des économies d'eau, de matière, de temps, mais surtout elles évitent de rejeter la peinture dans le tout à l'égout. Nous récupérons ensuite les boues de peinture pour les faire traiter.

+ d'infos : www.eco-construction.nc et www.chantiervert.cci.nc

Qualification et montée en compétences

Véronique Monteferrario, Chef de projet formation et Responsable formation continue au Centre de formation de l'artisanat (CFA), souligne que la qualification et la montée en compétences sont également des enjeux d'importance pour le secteur du bâtiment, « du fait que les professionnels assument la responsabilité de construire un ouvrage répondant non seulement aux exigences de sécurité et de durabilité du client, mais aussi aux orientations politiques de la Nouvelle-Calédonie, avec le Référentiel de la Construction et le Schéma pour la Transition Énergétique. Les intervenants dans la réalisation de l'ouvrage devront posséder des connaissances réglementaires et techniques pointues, maîtriser des protocoles de contrôle, de mesures et des vérifications afin de garantir que la construction répond aux règles de sécurité et de stabilité, aux exigences climatiques et au besoin de l'occupant.

De même, pour souscrire une assurance décennale, le chef d'entreprise devra apporter la preuve de son savoir-faire par son expérience professionnelle avérée ou l'obtention d'un diplôme dans son domaine de compétences. C'est pourquoi la formation, par l'acquisition de nouvelles connaissances et la qualification répond à ces besoins. Le CFA de la CMA accompagne ses ressortissants en leur proposant des formations réglementaires et techniques en lien avec les évolutions technologiques du marché et la réglementation du pays, que ce soit dans le domaine de l'électricité, de la plomberie, de la maintenance des bâtiments ou de la climatisation. »

En 2018, 213 personnes ont suivi une formation professionnelle continue au CFA dans des domaines liés au bâtiment (+ 36 % comparé à 2017), dont 48 concernant les énergies renouvelables et 119 pour l'obtention d'une habilitation électrique.

Réglementation sur les normes de construction

En cours d'élaboration, le référentiel de la construction de Nouvelle-Calédonie concerne l'ensemble des règles et normes qui encadrent la conception, le contrôle, les produits et procédés de mise en œuvre dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Il s'agira de documents de référence énonçant les solutions à des problèmes techniques. Ces normes viseront à diffuser les bonnes pratiques tout en fixant un niveau d'exigence, en vue d'une amélioration constante de la qualité des constructions. Leur respect constituera une garantie et une sécurité en termes de solidité et de durabilité pour les investisseurs et les sociétés d'assurance. Tous les artisans concernés devront s'approprier cette nouvelle réglementation pour s'accorder à ces nouvelles exigences.

+ d'infos : le site www.rcnc.nc, bientôt disponible



En **formation initiale**, chaque année une cinquantaine d'apprentis sort diplômée du CFA dans l'un des 7 métiers enseignés en lien avec la construction et l'agencement.

En matière **d'accompagnement** des entreprises, les conseillers économiques de la CMA-NC proposent aux artisans du bâtiment des outils spécifiques tels que PrixBAT, la **méthode de calcul de prix pour 9 métiers** distincts, ou le dispositif gratuit **PACKPRO Bâtiment**, pour optimiser son démarrage d'activité, bien se positionner sur le marché, travailler en toute sécurité, gagner en qualité et bénéficier d'avantages exclusifs chez ses fournisseurs.

+d'infos : www.cma.nc

Innovation : de la conception à la mise en oeuvre

À la fois enjeu et solution, l'innovation répond à diverses problématiques relevant de la sécurité, de la productivité, de la performance énergétique ou encore de l'évolution des modes d'habitat.

Sur le territoire, plusieurs outils de visualisation, logiciels de simulation et de réalité virtuelle, ont déjà fait leur apparition. Partant du principe

que nous retenons 90% de ce que nous vivons et faisons (contre seulement 10 à 20% de ce que nous lisons ou entendons), la formation s'est emparée de ces outils hautement pédagogiques dans l'optique de prévenir les situations à risque, ou de simuler des travaux pratiques. D'autres entreprises se sont saisies de ces dispositifs de réalité virtuelle pour des raisons commerciales. Un atout qui permet de plonger le client dans le projet virtuel, pour mieux se l'approprier.



Les solutions digitales offrent aussi la possibilité de diminuer ses coûts de production. Plusieurs types d'imprimantes 3D, disponibles sur le territoire, permettent de scanner des pièces (de plomberie par exemple) et de les répliquer directement sur le chantier, évitant ainsi les coûts liés au stockage, au transport et au délai d'approvisionnement, et garantissant de disposer du bon modèle.

Des outils collaboratifs numériques se développent également, à la fois pour minimiser l'impact de l'erreur humaine mais aussi pour augmenter la productivité du travail. Le BIM (Building Information Modeling ou Bâtiment Informations Modélisées) est une méthode de travail innovante basée sur la collaboration de plusieurs métiers de la construction autour d'une maquette numérique. Cette maquette partagée contient des données intelligentes (analyses énergétiques, thermiques et acoustiques, des calculs structurels et des métrés précis, des détections d'anomalies dans les plans, des contrôles de respect des normes, de budget...). Accessible à partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un smartphone, ce projet modélisé en 3D, permet à tous les acteurs, de la conception à la réalisation, de faciliter leur interprétation des plans, de simplifier les métrés et donc de mieux apprécier les quantités de matériau à commander, d'anticiper les difficultés de mise en œuvre mais également de limiter les aléas du chantier.



Nouveau marché : habitat connecté et domotique

Les dispositifs permis par la domotique (élevateurs, détecteurs de mouvement ou d'activité capables de déceler une situation anormale, détecteurs de fumée, chemins lumineux...), **nécessitent des professionnels avisés pour leur installation, un marché sur lequel les artisans électriciens ont tout intérêt à se positionner.**

Pour Bertrand Edet, est l'un des 3 co-gérants **d'Ecotech nc**, une entreprise qui commercialise et installe des stores solaires intelligents et des objets connectés, « *tous les corps de métiers dans le bâtiment sont des prescripteurs potentiels, le tout est d'avoir l'information pour être en mesure de proposer ces produits. Nous importons, conseillons et installons des produits innovants comme des stores solaires photovoltaïques, des lumières, des interrupteurs et autres objets connectés intelligents. La domotique reste encore méconnue. Elle permet pourtant de réaliser des économies d'énergie, de sécuriser les habitations et de faciliter grandement la vie des gens, notamment des personnes âgées ou en situation de handicap* ».

Ça vous concerne

Élections CMA-NC 2019 Vous êtes artisans, votez pour votre réseau d'appui aux entreprises artisanales !

Le 10 juillet 2019, vous serez plus de 7000 artisans appelés à élire vos 24 représentants au sein de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie. Ces élus auront pour mission de vous accompagner et de défendre vos intérêts au quotidien pour les 5 ans à venir. Parce qu'il représente 11000 entreprises individuelles, TPE et PME, le secteur de l'artisanat nécessite d'être défendu d'une seule voix. Alors, pour porter haut vos valeurs et soutenir votre place dans l'économie calédonienne, ne manquez pas ce rendez-vous majeur, soit en vous déplaçant le mercredi 10 juillet à la Maison des artisans ou bien en envoyant votre bulletin de vote par voie postale avant le 3 juillet !



Qui sont vos représentants élus ?

- Ils sont artisans, tout comme vous
- Ils connaissent la réalité du terrain
- Ils veillent à l'efficacité des services mis à votre disposition via les 9 structures de la CMA-NC dans les 3 provinces

Proches de vous, vos élus vous accompagnent pour vous permettre d'assurer le développement et la pérennité de votre entreprise :

- création/reprise ou transmission
- gestion,
- formation continue et apprentissage
- salons, événements ...

Les métiers de l'artisanat sont répartis en 4 secteurs : Bâtiment, Production-fabrication, Services à la personne et Alimentation : ces 4 secteurs disposent d'un **nombre d'élus proportionnel à leur poids dans l'artisanat**.



Répartition des élus par secteur, au sein de la CMA-NC

Pourquoi est-ce important de voter ?

En votant, vous désignez un collège d'artisans qui vous représentera pour défendre vos intérêts.

- C'est grâce à eux que votre voix sera entendue par les décideurs et les pouvoirs publics. (Gouvernement, Congrès, Provinces...)
- Voter, c'est défendre des valeurs propres à l'artisanat : savoir-faire, proximité, qualité, innovation...
- Voter, c'est donc prendre en main votre avenir.

Plus vous serez nombreux à participer au vote, plus l'artisanat sera reconnu comme une force avec laquelle il faut compter !

Conditions pour voter

Être inscrit sur la liste arrêtée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie consultable au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie sur : www.juridoc.gouv.nc / arrêté n°2019-935 du 25 avril 2019 page 7322 et suivantes ou disponible dans l'antenne de la CMA la plus proche de chez vous et sur www.cma.nc, en page d'accueil rubrique Actualités.

Quand voter ?

Le jour du scrutin est fixé au **mercredi 10 juillet 2019**. Un seul suffrage permet l'élection de vos représentants.

Quelle est la marche à suivre ?

Vous votez en fonction de votre secteur d'activité. Par exemple, si vous êtes électricien, vous désignerez seulement des élus du secteur du Bâtiment.

Rayez les noms qui ne font pas l'objet de votre choix sur la liste des candidats. Votre bulletin comporte alors les noms des candidats que vous avez choisis.

Leur nombre doit être égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir pour votre secteur. Par exemple, si vous êtes un électeur du Bâtiment, vous pouvez choisir 10 noms au maximum sur votre bulletin, car 10 sièges sont à pourvoir pour ce secteur. (3 maximum pour les métiers de bouche, 5 maximum pour la Production-Fabrication et 6 maximum pour les Services).

Deux possibilités pour voter

• À Nouméa, au bureau de vote unique situé à la Maison des artisans

Le bureau de vote sera ouvert à la Maison des artisans, 12 avenue James Cook à Nouville, en continu **de 8h à 17h**. Tout électeur, quel que soit le lieu d'exercice de son activité, peut s'y rendre pour voter, muni d'une pièce d'identité : carte nationale d'identité ou passeport.

• Par correspondance

Mi-juin, vous recevrez votre matériel de vote à votre adresse physique ou à votre boîte postale. Pensez à relever votre courrier. Suivez la marche à suivre indiquée sur vos documents et utilisez le matériel de vote (1 enveloppe T, 1 bulletin et 1 enveloppe de vote Secteur). Pour l'expédition, utilisez l'enveloppe retour T prépayée mise à votre disposition. **Cette démarche est gratuite.**

ATTENTION ! Postez votre enveloppe le plus rapidement possible, dès la réception de vos documents de vote, **Un envoi avant le 3 juillet garantit l'arrivée de votre pli électoral dans les temps.**

Annnonce des résultats

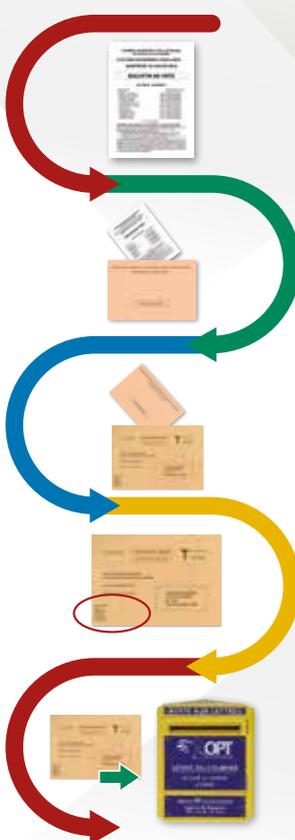
Le résultat du vote sera rendu officiel par le Gouvernement. L'Assemblée constitutive de la CMA-NC désigne ensuite, parmi les nouveaux membres élus, un Bureau composé de :

- un président
- deux vice-présidents
- un trésorier et un adjoint
- un secrétaire et quatre adjoints

Élections Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie

Vote par correspondance

Mode d'emploi



1 Choisissez vos candidats représentant votre secteur d'activités.

Rayez les noms qui ne font pas l'objet de votre choix sur la liste des candidats. Votre bulletin comporte alors les noms des candidats que vous avez choisis.

Leur nombre doit être égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir pour votre secteur. Par exemple, si vous êtes un électeur du Bâtiment, vous pouvez choisir 10 noms au maximum sur votre bulletin, car 10 sièges sont à pourvoir pour ce secteur.

2 Insérez votre bulletin dans l'enveloppe secteur. L'enveloppe et le bulletin ne doivent comporter aucun signe ou mention apparente pour que votre vote soit valide.

3 Insérez celle-ci dans l'enveloppe-réponse T.

4 Signez l'enveloppe T. Apposez impérativement votre signature dans l'emplacement prévu à cet effet, dans le cadre « SIGNATURE » pour rendre votre vote valide.

5 Postez l'enveloppe T sans l'affranchir. **ATTENTION !** Postez votre enveloppe le plus rapidement possible, dès la réception de vos documents de vote.

Un envoi avant le **mercredi 3 juillet** permet l'arrivée de votre pli électoral dans les temps (10 juillet, date du scrutin).



+ d'infos :

Marine CALANDRA Responsable du service
du Répertoire des métiers CMA-NC
10 avenue James Cook - Nouville
BP 41 86 Nouméa Cedex
Tél. 28 07 55 - mail : elections@cma.nc

Votre activité est-elle concernée par la réglementation ICPE ?

Toute entreprise artisanale susceptible de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances sur le voisinage et l'environnement, peut être soumise à la réglementation des Installations classées pour la protection de l'environnement.

ICPE : de quoi parle-t-on ?

Une installation est dite « classée pour la protection de l'environnement » ou « ICPE » si, par les produits utilisés ou les activités réalisées, elle présente des dangers ou des inconvénients pour :

- le voisinage
- la santé, la sécurité, la salubrité publiques
- l'agriculture
- la protection de la nature et de l'environnement
- la conservation des sites et monuments

Les activités relevant de la législation des ICPE sont énumérées dans une **nomenclature** qui définit 4 seuils, en fonction de l'importance des risques ou des inconvénients qui peuvent être engendrés : Votre installation peut être soumise à 4 régimes différents :

**« Non classée », « Déclaration »,
« Autorisation simplifiée », « Autorisation ».**

Très peu d'entreprises artisanales sont concernées par le régime de l'autorisation. En général, les activités artisanales sont soit non classées, soit soumises à déclaration.

Etes-vous concerné ?

Vous pouvez être concerné par cette réglementation si votre entreprise :

- emploie ou stocke des substances chimiques (ex. toxiques dangereuses pour l'environnement...);
- utilise du bois, des pneus, ou détient des machines ayant une puissance électrique ou thermique importante, etc.

Les principales activités artisanales susceptibles d'être concernées sont :

- La mécanique et l'entretien de véhicules, la carrosserie-peinture, les aires de carénage
- L'imprimerie ; la photographie
- Les blanchisseries ; les pressings
- La préparation ou conservation d'aliments ; la production d'alcools, liqueurs, etc.,
- Le travail des métaux, le travail du bois, le travail de la pierre et de minéraux
- La peinture
- La production de savons et d'huiles essentielles
- La fabrication d'engrais ; le stockage, conditionnement ou recyclage de déchets, etc.



Des prescriptions techniques à respecter

Les installations soumises à déclaration doivent respecter des prescriptions techniques spécifiques à chaque type d'activité.

En déclarant votre activité, vous vous engagez à respecter ces prescriptions et à signaler à l'**Inspection des Installations Classées** tout changement important dans vos équipements, votre activité, ou dans la gérance de l'entreprise

Des contrôles peuvent être effectués par l'Inspection des Installations Classées pour vérifier l'application des dispositions: documents à fournir, contrôle des équipements, de l'exploitation, des nuisances éventuelles...

Quelles sont les démarches administratives ?

Quel que soit le seuil qui vous concerne (non classé, déclaration, autorisation simplifiée ou autorisation), **vous devez effectuer des démarches auprès des autorités, avant le démarrage de l'activité**, ou sans délai dans le cadre d'une régularisation d'activité existante. La déclaration comprend un **formulaire** à signer, qui décrit l'activité et un **plan** qui présente le site et ses alentours.

La déclaration ICPE est donc une **procédure peu contraignante** qui peut être réalisée par l'exploitant lui-même.

La procédure de demande d'autorisation est beaucoup plus complexe. Si votre installation est soumise à autorisation, il est conseillé de faire appel à un bureau d'études pour vous aider.

Si l'activité est en-dessous des seuils de déclaration et donc non classée, il est nécessaire et suffisant de le signaler par écrit à l'administration compétente.

+ d'infos :

Vous souhaitez en savoir plus sur la réglementation ICPE ou bénéficier d'un accompagnement pour constituer votre dossier ?
Contactez au plus tôt votre conseiller en développement durable de la CMA-NC par téléphone au 28.23.37 ou par email à l'adresse dd@cma.nc

DONNONS UN SENS
À VOTRE DÉCOR

CUISINES
PAPIER PEINT

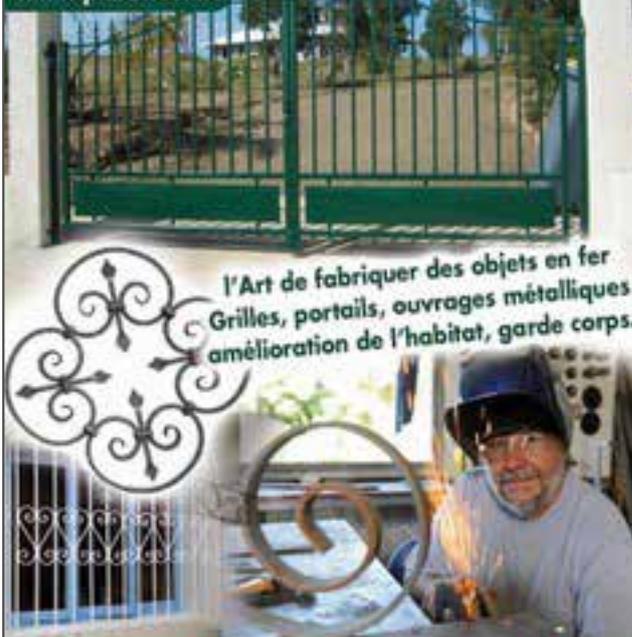
PEINTURE
REVÊTEMENT DE SOL
SANITAIRES



Showroom Le Plexus - Tél. 27 90 06
Espace Pro ZI Ducos - Tél. 28 54 27
Déco Quartier Latin - Tél. 27 40 74
www.socapor.nc - Socapor

PAITA STEEL

www.paitasteel.nc



L'Art de fabriquer des objets en fer
Grilles, portails, ouvrages métalliques
amélioration de l'habitat, garde corps.

47 morcellement Georget La Tamoa
98 890 PAITA

Tél/Fax : 35 16 06
Mobilités : 78 63 19

ISUZU D-MAX NOUVELLE GÉNÉRATION



À PARTIR DE
3 390 000 F*
TTC
incluse

**VÉHICULE
SÉCURISÉ**
ALARME | ANTI-DÉMARRAGE
ÉQUIPEMENTS D'USINE

*Voir le détail des équipements et des conditions en concession ou sur www.isuzu.nc.
Photo non contractuelle.

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

MÉNARD | **41 44 72**
AUTOMOBILES | www.isuzu.nc

NOUVEAU PEUGEOT PARTNER

LE DERNIER NÉ DE LA GAMME PRO



44.900 F* PAR MOIS
TGC INCLUSE

MOTION & e-MOTION



VÉHICULE UTILITAIRE
DE L'ANNÉE 2019



PEUGEOT
PROFESSIONNEL

*Offre valable en LLD de 48 mois pour 80 000 kms sur le modèle Peugeot Partner fourgon court 1, 5 places, au prix de vente TTC de 2 195 000 F, dont 414 106 F de TGC, clé en main incluant écotaxe, carte grise, sans entretien, pour 20 000 kms par an et 10 F du kilomètre supplémentaire. Coût total de la location de 2 155 200 F, soit 48 loyers à 44 900 F TTC dont 8 097 F de TGC, hors assurances, avec restitution du véhicule à la fin du contrat de location. Frais de dossier de 18 300 F TTC en sus. Offre valable du 17 juin au 03 août 2019, sous réserve d'acceptation du dossier par LOCALAUTO. Photo non contractuelle.

MÉNARD | 41 44 70
AUTOMOBILES | www.2013aut.nc

CONSTRUISONS NOTRE PAYS, ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE

PEUGEOT NC

DÉVELOPPEZ VOTRE ACTIVITÉ À DUMBÉA

Artisans et chefs d'entreprise.

Le parc d'activités PANDA vous propose des terrains :

- Au coeur du **Grand Nouméa**
- De toutes **tailles** (à partir de 10 Ares)
- Entièrement **viabilisés**
- Terrassés ou non terrassés



Choisissez votre terrain
www.panda.nc

PANDA
PARC D'ACTIVITÉS



secal

46 70 10

Savoir-Faire

Poseurs d'enseignes et de films solaires

Parcours

Annabelle Achri a grandi à Voh avant de s'installer à Nouméa pour son entrée au lycée. Au milieu de son année de 1^{ère} au lycée Blaise Pascal, elle se réoriente en Bac pro commerce en alternance. La jeune fille commence son apprentissage dans une boutique de prêt-à-porter féminin, avant de changer d'employeur et d'intégrer l'entreprise de signalétique Pano boutique (ex Pano service) en 2012. Apprentie puis salariée, elle rachète la société en septembre 2018 avec son mari.

Anthony Achri interrompt sa scolarité au collège et enchaîne les petits boulots. En 2010, il est embauché chez Pano boutique où il est formé à la pose de films solaires. Huit ans plus tard, au départ de son patron, il reprend l'entreprise avec son épouse.

Annabelle et Anthony Achri ont racheté il y a un an l'entreprise de pose de films solaires et de signalétique où ils étaient salariés. Depuis, le couple développe la société, ancrée à Nouméa depuis 20 ans, en investissant dans le matériel et en diversifiant ses activités.

« Anthony a appris son métier de poseur auprès d'un salarié de l'entreprise, raconte Annabelle, quant à moi j'ai commencé comme apprentie avant d'être embauchée. L'ancien patron, Monsieur Pichon, souhaitait partir à la retraite, il y avait beaucoup de personnes intéressées pour racheter la société, mais c'est à mon mari et moi qu'il voulait vendre. Nous formions pour lui la bonne équipe pour continuer à faire vivre son entreprise. Il nous a beaucoup appris ! ».

Le couple a sollicité la CMA pour l'accompagner dans sa démarche, un parcours qui a duré 5 mois. « Nous avons été très bien accompagnés, notamment par Jennyfer Keletaona, un agent économique de la Chambre de métiers grâce à qui nous en sommes là aujourd'hui. Elle a toujours été là pour nous aider, et a monté le dossier de financement avec nous. Nous avons un apport, la CMA nous a dirigé vers Initiatives NC qui nous a octroyé un prêt d'honneur pour compléter le prêt bancaire ».

Depuis, les nouveaux co-gérants ont développé et investi dans la petite entreprise qui compte deux salariés. « Avant le rachat, nous étions déjà spécialisés dans les films solaires véhicules, nous avons envie de développer cette activité en proposant également la pose de films solaires pour l'habitat que nous ne vendions jusqu'à qu'au rouleau. C'est un beau métier qui demande beaucoup de technique. Nous travaillons beaucoup pour les administrations et les particuliers. On ne s'imagine pas, mais **un simple film peut**



Annabelle et Anthony Achri, gérant de Pano Service

permettre selon les modèles de baisser la chaleur jusqu'à 84% dans une pièce. Nous travaillons avec un super produit. Les films solaires pour les véhicules filtrent, eux, 99% des UV, avec 5 teintes au choix et une garantie de 3 ans sur l'adhérence et la coloration. Le reste de notre activité consiste en l'impression, la découpe et la pose de signalétique pour des enseignes de magasins, de véhicules et d'autocollants. Nous reproduisons des modèles ou les créons sur-mesure ».

Dans l'atelier, des rouleaux de vinyle d'une quarantaine de couleurs attendent d'être découpés par une machine tout juste remplacée. « On insère notre vecteur dans l'ordinateur commandant la machine qui découpe le vinyle pour obtenir le motif dessiné à la taille voulue, explique Annabelle. On enlève ensuite le surplus de matière, on place un transfert dessus, c'est-à-dire un vinyle transparent que l'on racle à l'aide d'une raclette, pour que cela colle bien ». L'entreprise a également investi dans une machine à impression numérique qui permet d'imprimer des visuels de différentes couleurs.

« Depuis le rachat, nous avons rafraîchi les lieux, ainsi que la devanture. Nous avons également acheté un fourgon pour pouvoir livrer les enseignes et ouvrons désormais tous les samedis. (...) Nous envisageons à terme d'ouvrir une boutique en brousse, mais nous avons des difficultés à trouver des poseurs. Pour l'instant, Anthony travaille seul, il aime son métier, c'est une personne très soignée ».

Pano service 19, rue Nobel à Ducos

Tél. : 28 88 05 - Email. : ppcom@canl.nc

Site web : www.panoservicenoumea.com

Page Facebook : Pano service Noumea

Savoir-Faire

Un métier mordant

Parcours

Alain Danis a grandi à Toulouse, et en a gardé l'accent. À 16 ans, il s'oriente vers le métier de prothésiste dentaire « par hasard ». « J'ai vite vu que les études ce n'était pas trop ça. Mon copain d'enfance était fils de dentiste, il m'a présenté un ami de son père prothésiste. Le côté manuel, minutieux voire artistique du métier m'a plu ! ». Après la 3^e, Alain fait une première année de CAP en apprentissage avant de s'inscrire dans une école de prothésiste dentaire sur 2 ans. « Cela me convenait plus que l'alternance. J'étais interne dans la région de Tarbes, je prenais le train toutes les semaines, la motivation était là ! ». Après son CAP, il part faire son service militaire en outre-mer. « Je suis arrivé en Nouvelle-Calédonie en 1986. J'y ai rencontré ma femme de l'époque, une Calédonienne. Après mon service nous sommes retournés en métropole, j'ai exercé dans plusieurs laboratoires durant 5 ans et enchaîné les stages et les formations avant de revenir à Nouméa ». En 1992, Alain Danis crée Pro-Labo. Installé au centre Vanikoro, à Magenta plage, le laboratoire emploie trois salariés dont un collaborateur prothésiste expérimenté, une plâtrière livreuse et une secrétaire comptable.

Prothésiste depuis 35 ans, dont 27 sur le territoire, Alain Danis fabrique des bridges et des couronnes pour rendre le sourire aux Calédoniens. Un métier manuel et minutieux qui a dû s'adapter à l'évolution rapide des techniques et des matériaux.

C'est en Égypte, dans des sarcophages, que furent découvertes les premières prothèses dentaires. Elles étaient alors sculptées dans l'ivoire ou le sycomore et reliées par des fils d'or. Au XX^e siècle, la prothèse connaît un essor considérable. De nos jours, l'accent est mis sur la biocompatibilité des matériaux entrant dans la fabrication des prothèses.

Spécialiste de la prothèse fixe, Alain Danis travaille en étroite collaboration avec les dentistes du territoire qui constituent l'exclusivité de sa clientèle, et dont certains lui sont fidèles depuis le début. « Ce sont des métiers complémentaires, explique le professionnel titré Artisan en son métier. Nous travaillons à partir des empreintes dont on fait un moule en plâtre. On applique ensuite la méthode de la « cire perdue », bien connue également des bijoutiers. Il s'agit d'un moulage à partir d'une sculpture en cire que l'on chauffe. La cire fond et est remplacée par du métal ou de la céramique pressée, par-dessus quoi l'on monte ce que l'on appelle la cosmétique en céramique. On ne travaille jamais en direct avec les patients que l'on voit seulement lors de la prise de couleurs pour fabriquer une céramique qui se rapproche le plus possible de la couleur de leurs dents ».



*Alain Danis,
prothésiste dentaire*

Si avant le métier était 100% manuel, aujourd'hui les technologies numériques en font partie intégrante. « Il y a 4 ans, nous avons investi dans une usineuse. Une personne est venue de métropole pour l'installer et nous former. Il s'agit d'une machine qui permet d'utiliser le zircon, un matériau à base d'oxyde de zirconium, que l'on ne peut pas travailler à la main. On scanne le modèle en plâtre sur ordinateur, on modélise la couronne, et on envoie les données dans l'usineuse. La machine usine l'élément surdimensionné qui subit ensuite un traitement de sinterisation à plus de 1300 degrés durant plusieurs heures, pour lui donner sa dimension réelle et sa dureté. Le travail manuel prend ensuite le relais pour monter la céramique ». Ce procédé numérique représente maintenant entre 30 et 40% de la production du laboratoire. « Le métier évolue mais il reste à 70% manuel. La prochaine étape sera la prise d'empreinte par caméra optique ! ».

Au cœur de ces nouvelles techniques se trouve la recherche de la qualité des matériaux. Exit le bon vieux plombage ! « On travaille de moins en moins avec le métal, on fait de la céramique sans armature métallique pour éviter toute allergie. Le numérique est venu apporter ce matériau, le zircon, qui permet d'éliminer le métal, il n'y a plus de liseré gris à la base des dents, il a aussi une meilleure qualité au niveau de la précision d'ajustage ainsi que plus de transparence, pour plus de naturel ».

D'ailleurs, Pro-Labo va investir dans une deuxième usineuse d'ici la fin de l'année pour répondre à la demande croissante.

Pro-Labo 1, rue de la Havannah, immeuble Le Vanikoro, Magenta Plage Nouméa Tél. : 24 19 08 Email : Pro.labo@lagoon.nc



PÔLE ARTISANAL PANDA



19 ateliers à louer spécialement conçus pour les artisans !



80 m² à partir de 108 000 F / mois

120 m² à partir de 162 000 F / mois

Comprenant chacun sanitaires, mezzanine, 2 places de parking.

Pour tout renseignement et visite : Agence Caillard et Kaddour, Stéphanie au 24 21 13

STONIC

Unique en son genre.

PRIX SPÉCIAL
À PARTIR DE
2.550.000^F



Jusqu'au 30 Juin



Construisons notre pays, économisons l'énergie.

www.groupejeandot.nc



AUTOCAL | 198, RUE JACQUES IÉKAWÉ | PK4 | NOUMÉA | 43 87 44 | autocal@hgj.nc
PARKING DU NORD | KONÉ | 47 50 60 | parkingdunord@mls.nc | NOS AGENTS : GN AUTOMOBILES
KOUUMAC 77 23 94 / BOURAIL AUTO SERVICES 77 96 95 / LOCA V LIFOU 47 07 77 / LE PARKAUTO POINDIMIE 77 66 29

